

# JOURNAL

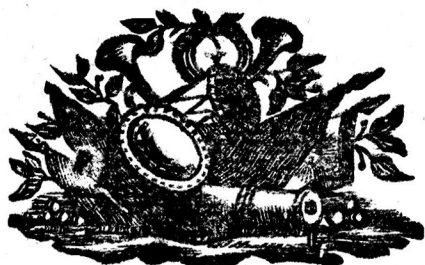
HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

I. MARS.

1778.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Im-  
primeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apost.

---

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation  
du Commissaire-Examinateur.*

*Nouveaux livres rentrés.*

Discours pour convaincre l'incrédule, ramener le protestant, convertir le pécheur, former le vrai juste &c. par Mr. l'Abbé de Maisis, in-12<sup>o</sup>. 1778.

Entrevûes ( les ) du Pape Ganganeli, in-12<sup>o</sup>. 1777.

Mémoires de l'Académie Impériale & Royale des sciences & belles-lettres de Bruxelles, tome I, in-4<sup>o</sup>. fig. *Bruxelles* 1777.

Pratique chrétienne dans les actions ordinaires de la vie & méditations sur les plus importantes vérités de l'Évangile, par le P. d'Orléans, in-12<sup>o</sup>. 1776.





JOURNAL  
HISTORIQUE  
ET  
LITTÉRAIRE.

I. MARS.

1778.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Les entrevûes du Pape Ganganelli, servant de suite aux lettres du même auteur, nouvelle édition augmentée; ouvrage traduit de l'italien de Monsignor S\*\*\*\*. A Anvers, & se trouve à Liege chez Anne Bassompierre. 1777. Un vol. in-8°.*

Ces entrevûes qui paroissent à la suite des fameuses lettres & qui en sont comme une dépendance & une suite, semblent par-là devoir se promettre l'attention du public, & nous osons augurer qu'elles auront

quelque succès, non pas chez les hommes superficiels qui cherchent à s'amuser, mais chez les savans qui aiment à voir traiter les matieres à fond; car il est certain qu'on y trouve de grandes lumieres répandues sur un grand nombre de questions intéressantes qui n'ont peut-être point encore été discutées d'une maniere si solide. Ces entrevûes ont d'ailleurs toute l'authenticité des *lettres*, quoique le traducteur françois, homme modeste & un peu sceptique, paroisse n'oser affirmer qu'elles sont réellement de la plus incontestable vérité; il renvoie ceux qui en doutent, à l'édition italienne qui *satisfait à toutes les difficultés*, & dont le rédacteur nous apprend clairement comment ces entrevûes ont pu avoir lieu. " Clément XIV, „ dit-il, quitta ce monde un peu brusque- „ ment, & contre la disposition générale de „ la Providence. Delà vient que, suivant „ notre façon de voir, les portes de l'éter- „ nité furent quelque tems à s'ouvrir devant „ lui. Arrêté dans cet espace immense qui „ sépare le néant & l'être, il rencontra suc- „ cessivement différentes personnes, avec „ lesquelles il lia conversation. Nous avons „ eu connoissance de toutes ces conversa- „ tions particulieres, & nous avons pensé „ que le public permettroit qu'on lui en „ mît quelques-unes sous les yeux „.

Dans la premiere entrevûe qui est avec St. Ignace de Loyola, le caractère des interlocuteurs n'est pas fini; il y regne un ton indécis de part & d'autre qui peut faire

douter si réellement ces personnages célèbres se sont entreparlés de la sorte. Sixte-Quint est un peu trop maltraité dans l'entrevûe suivante, & il est peu d'apparence que Ganganelli, qui savoit vivre, ait parlé ainsi en face à un de ses plus redoutables prédécesseurs. La troisième entrevûe ravit à l'abbé Lignac la gloire d'une explication ingénieuse qui établissoit la *possibilité de la présence corporelle d'un homme en plusieurs lieux*. On est surpris de voir le zèle de Ganganelli contre une explication, qui, quelle qu'elle fût, avoit fermé la bouche à un ministre protestant, & dont on ne pouvoit tirer aucune mauvaise conséquence, puisque l'abbé de Lignac avoit déclaré qu'il n'entendoit point expliquer les merveilles de Dieu, mais faire taire ceux qui les blasphémoient. Or l'abbé aiant réussi dans ce pieux dessein, il paroïsoit inutile de revenir là-dessus & d'étaler beaucoup de logique à pure perte.

L'érudition est beaucoup mieux employée dans la quatrième entrevûe, où Ganganelli développe les idées les plus saines sur la manière d'enseigner la théologie avec dignité. Scot & Bannez, qui ne paroissent pas fort au fait de cette manière, débattent les assertions de Ganganelli avec tout le zèle & le feu qu'on voïoit briller autrefois dans les disputes savantes; ils y parlent avec un ton si parfaitement assorti aux caractères que les historiens & leurs propres écrits nous ont tracés de leur génie, qu'on ne peut douter que cette entrevûe n'ait réellement eu lieu entre

ces trois illustres morts ; & sans doute que les théologiens une fois instruits de son existence, s'empresseront d'y chercher des choses très utiles & très-dignes de leur attention, en passant légèrement sur quelques autres, qui n'ont pas toute la solidité possible.

Dans la cinquieme entrevûe, avec Ste. Thérèse, un passage des fameuses lettres de Ganganelli donne occasion de discuter pourquoi dans ces derniers siècles on n'a point donné la qualité de *Pere de l'Eglise* aux écrivains qui ont défendu la foi avec le plus de dignité & de force. Cette question est déduite ici d'une maniere fort satisfaisante. Ensuite la conversation change d'objet. Ste. Thérèse fait voir à Ganganelli différentes lettres que M. Caracc. lui attribue. Le Pape hésite à les reconnoître, il proteste même qu'il ne reconnoit pas telle & telle lettre pour être des siennes. Mais à force de voir partout son nom, il se déconcerte, & en reconnoit une qu'il n'avoit pas plus écrite que les autres ; cet aveu inconfidéré lui attire les remontrances suivantes.

“ Ste. THÉRESE. Apprêtez-vous à répéter que c'est un *péché de votre jeunesse* ; car parmi nous, ce qu'il y a de plus saint & de plus éclairé, estime que cette épître est imbibée de l'esprit du monde & qu'elle renferme les plus dangereux principes contre la vie religieuse. (*ici Ganganelli parut se troubler*) „

“ Dès les premiers mots vous vous décéléz. *La solitude que vous vous êtes faite dans*

*Notre propre cœur, vous dispense d'en chercher une autre.* Il est vrai que tout à la fin de cette lettre qui est très-longue, vous mettez à cette étrange maxime un petit palliatif; mais elle n'en est pas moins avancée: & voilà tous ceux qui auront le talent de se recueillir intérieurement, dispensés de tourner leurs pas vers la solitude. Le reste tend au même but. *Pourquoi quitter le monde, lorsqu'on l'édifie.* Vous n'appréhendez pas qu'on vous réponde: "Parce que Dieu veut que je le quitte", ----- *Je n'aime pas qu'on se surcharge d'obligations.* Les Saints n'ont point été de votre goût. ----- *Quand on embrasse la vie cénobitique, on doit craindre l'illusion.* Cela est dit sans restriction: on la doit toujours craindre. ----- *Nous ne naissons pas moines, & nous naissons citoyens.* Les gens du monde entendent parfaitement ce que cela signifie. On en trouve l'explication dans je ne sais combien de productions philosophiques. ----- *Ces solitudes profondes où l'on ne donne extérieurement aucun signe de vie, sont exactement des tombeaux.* C'est fort bien fait que de présenter à l'imagination ces idées lugubres; elles effraieront toujours un peu, & peut-être dégoûteront-elles entièrement. Les saintes Lettres & les maîtres de la vie spirituelle nous peignent la solitude sous des images plus riantes; mais vous n'avez point emprunté leur pinceau. ----- *St. Antoine qui vécut si long-tems dans les déserts, n'avoit pas fait vœu d'y toujours demeurer.* Chaque chose vient à son tour,

& il falloit que les vœux monastiques eussent leur petit mot „

A ces reproches faits avec autant de douceur que de force , la Sainte en joint d'autres ; & continuant toujours à lire la même lettre , elle est interrompue & priée de cesser.

“ GANG. Ah , grande Sainte ! *non più , non più* „

“ STE. THERESE. J'irai jusqu'au bout. Recevez en esprit de pénitence , cette petite mortification ; vous en avez besoin. --- *Le monde n'auroit pas tant crié contre les moines , s'il les eût vus appliqués à des travaux utiles !* Paroles extrêmement condamnables ; premièrement , en ce qu'elles insinuent qu'il faut avoir beaucoup d'égards pour les clameurs du monde : ce qui n'est pas trop chrétien ; secondement , en ce que vous représentez comme inutiles , les pieuses occupations des solitaires qui ne font plus pour la société que de prier pour elle. Aux yeux d'un homme vraiment religieux , le tranquille habitant d'une chartreuse , lequel prie journellement pour les Rois (a) , est aussi utile

---

(a) C'est une coutume particulière à l'Ordre des Chartreux de prier pour les Rois : ils ne disent pas : *Domine saluum fac Regem* ; mais *Saluos fac Reges*. Ils s'intéressent au bien général de l'univers. “ Que les Rois soient justes & pacifiques : qu'ils observent les traités ; que leur politique soit subordonnée à la Religion. . . Si Dieu exauçoit cette prière , tous les peuples seroient heureux.

au monde qu'un pere *Montfaucon*, Bénédictin, qui, dites-vous, remplit Rome & toute l'Italie de son érudition, lorsqu'il se livra tout entier à la connoissance de l'antiquité „

Après différentes observations de ce genre, contre lesquelles Ganganelli témoigne quelque impatience que la Sainte fait cesser aussi-tôt par un avertissement imposant ; la conversation continue de cette sorte :

“ *STE. THÉRESE.* La dévotion joint ses plaintes à celle de la vie religieuse. Je ne veux pas dire que vous l'aïez attaquée formellement : non, l'entreprise eût été odieuse & révoltante ; mais en lisant quelques-unes de vos lettres, on est tenté de croire qu'il ne vous manquoit qu'un peu plus de liberté en fait de bienfiance, pour déchirer la gaze dont vous vous couvrez, & qu'en un mot vous avez fait à votre état le sacrifice d'une partie de vos sentimens. Voici des exemples : *La plupart des dévotes s'imaginent, & je ne sais pourquoi, que les couleurs obscures plaisent davantage aux Esprits célestes que les couleurs vives.* Il n'y a pas dans ces paroles une bien grande méchanceté, comme il n'y a pas beaucoup d'esprit & point du tout de solidité dans ce que vous ajoutez, *que cependant on nous peint toujours les Anges en blanc ou en bleu.* Vous eussiez pu exciter de même vos philotées à se couvrir très-légerement, parce que les Esprits célestes sont toujours peints dans une nudité presque absolue. Insensiblement vous allez aiguïser le trait. *Observez, que si quelque*

femme médit dans une assemblée, paroît acariâtre, en colere contre le genre humain, c'est ordinairement celle qui est en brun, c'est-à-dire, la dévote. Les femmes à grande parure devoient être singulièrement contentes de vous. Et le monde? Oh, vous êtes son champion. Il semble que vous soiez payé pour le défendre. *Le monde*, ce monde si sensé, si judicieux, n'auroit pas badiné la dévotion, si les dévots n'y avoient donné lieu. Certainement tout le tort est du côté des dévots. Le monde est trop sage pour badiner ce qui ne mériteroit pas de l'être. Il pourra calomnier & persécuter les Saints, opposer ses maximes à celles de l'Évangile, travailler de toute sa force à étouffer le véritable esprit du christianisme, quoique les Saints & l'Évangile & le christianisme ne donnent aucun lieu à toutes ces horreurs; mais il n'auroit pas tant badiné la dévotion, si les dévots n'y avoient donné lieu. Que cela est bien dit! Presque toujours d'un zèle amer, les dévots ne sont contents que d'eux-mêmes. .... „

“ GANG. Je ne me reconnois point dans tout ce que vous venez de lire . . . . . Croïez, je vous prie, que c'est une piece apocryphe „

La Sainte passe ensuite à une autre lettre, où on lit ce passage : *Je vous raccommo-  
derai sûrement avec toute votre famille,  
excepté peut-être avec la marquise R\*\*\*,  
que je crois trop dévote pour vous pardonner.*  
G. dit, qu'il n'en vouloit qu'à la fausse dé-  
votion,



votion , & qu'afûrément il étoit bien permis de s'élever contre-elle. Mais la Sainte réplique. “ En général c'est une commission qu'un religieux auroit pû laisser à d'autres qui s'en feroient chargés bien volontiers, Si toutefois cette pieuse médifance a pour votre cœur un attrait infurmontable , je ne vous févrerai point du plaisir qu'elle peut vous produire. Criez contre la fauffe dévotion , mais rendez - vous bien intelligible. Que la diftinction des deux dévotions foit bien marquée ; & fur-tout ne donnez point à ce que vous direz une tournure d'épigramme qui fente plus le poète fatyrique que l'apôtre zelé. Si vous aviez dit à votre comte : *Je défefpere de vous réconcilier avec la marquife ; la fauffe dévotion à laquelle elle s'eft livrée , l'empêchera , &c. : je vous l'aurois pardonné ; tous les gens de bien vous le pardonneroient. Mais que vous difiez : Elle eft trop dévote pour ouvrir fon cœur aux fentimens de la nature , pour oublier vos zorts , &c. , c'eft ce qui eft impardonnable , & ce qui ne fera point pardonné. Il fe trouvera même des gens du monde qui fupporteront impatiemment que vous leur aiez dérobé une façon de parler affez maligne , dont ils font en poffeffion depuis plufieurs fiecles ,,*

Après plufieurs obfervations de ce genre la Sainte en fait une , qui lui a paru bien folide , & qui , felon elle , paroîtra telle à tous les hommes imbus des maximes évangéliques. “ Une preuve que les deux volûmes

„ mes de lettres de Clément XIV sont un  
 „ ouvrage du moins équivoque en matière  
 „ de religion , c'est que dans un siècle in-  
 „ crédule & le moins chrétien qui fut ja-  
 „ mais , elles plaisent au plus grand nom-  
 „ bre. Un livre doit dire comme les Saints :  
 „ *Si je plaisois au monde , je ne serois pas*  
 „ *le serviteur de J. C.* „

Ce dialogue finit par des paroles conso-  
 latoires que la Sainte adresse à G. étonné  
 & affligé. Elle fait ce qu'il n'avoit osé faire,  
 & déclare qu'il n'est coupable de rien de ce  
 qui se trouve à reprendre dans ces lettres ;  
 que son nom y a été placé par un falsifica-  
 teur , & que sa mémoire , qui ne lui en rappel-  
 le pas le contenu , ne le trompe pas. “ La  
 suite va vous consoler ; des hommes judi-  
 cieux ne pourront se mettre dans l'esprit  
 que vous soiez l'auteur de toutes ces let-  
 tres. Le public ne tardera pas à devenir le  
 dépositaire de leurs doutes. Voilà une que-  
 relle très-vive entre les éditeurs de vos pré-  
 tendues lettres & les journalistes. Les let-  
 tres ne sont connues que par une traduc-  
 tion ; on demande à grands cris les origi-  
 naux. Le traducteur les promet & ne les  
 donne pas. Enfin la matière s'éclaircit , les  
 raisons se balancent ; les préjugés se discu-  
 tent ; & au bout de tout cela , il demeure  
 constant que si quelques-unes des lettres sont  
 de vous , le plus grand nombre ne vous  
 appartient pas. Et en vérité ce dénouement  
 n'a rien qui ne doive vous flatter. Pape  
 Ganganelli , tout ce que je viens de vous

dire , n'est point encore arrivé. Mais aux yeux des immortels le futur est présent, & le présent ne passe jamais (a) „.

La fixieme entrevûe est avec Antropole , négociant qui entreprend de justifier la traite des Negres. Il fait voir à G , que cette traite est la chose la plus avantageuse du monde à ces pauvres Afriquains , qui , s'ils étoient à un maître humain & chrétien , sont incomparablement plus heureux qu'ils ne l'eussent été dans le sein de leur barbare & cruelle patrie. Il observe que les Negres s'humanisent à proportion qu'ils s'éloignent du país qui les a vû naître. Cette conversation mérite d'être lue ; elle est très-propre à faire connoître le prix des déclamations qui sont devenues de mode en cette matière. Nous prions les lecteurs d'y ajouter les observations faites dans les journaux du 1. Juin 1777 , p. 162. ---- 15. Septembre 1777 , p. 96.

Le Pere Lemos , défenseur fameux de la *prédestination physique* , paroît dans la septieme entrevûe. Il demande à G. justice & rétractation. Cela conduit à de longues & pénibles discussions. La doctrine de l'école des Thomistes est exposée dans tout son jour ; G. l'attaque avec force , le P. Lemos ne la défend pas avec moins d'ardeur. Tout cela

---

(a) C'est sans doute par cette maniere de voir que la Sainte a vû les lettres au moment de la mort de G. , quoiqu'alors elles n'eussent point encore d'existence.

fera très-intéressant pour les savans qui prennent part à des disputes , qui à la vérité nous ont aussi occupées autrefois , mais que nous redoutons trop pour prononcer entre ces deux grands adversaires.

Le P. Lemos s'étant retiré , paroît le prêtre Simplicius , célèbre dans l'église d'Afrique par son zèle , sa piété & ses vertus. Après les premiers complimens , on agite une question assez sérieuse , savoir à quel point un chrétien est obligé d'étudier les preuves de sa religion. Il peut se faire que Simplicius en critiquant un passage des lettres gauganelliennes , donne un peu trop à la simplicité de la foi ; mais il nous paroît certain , qu'en défendant ce passage , G. donne trop à la raison & à l'étude des motifs de crédibilité. La foi prend sa force & sa consistance dans une grâce particulière , que nous appellons *don & lumière de Dieu*. Les motifs de crédibilité , plus ou moins étudiés & développés selon la mesure des connoissances du chrétien , sont les moyens occasionnels dont Dieu se sert pour opérer cette ferme persuasion. Les infidèles qui n'ont pas cette persuasion , & qui ne peuvent l'avoir , sont obligés à des recherches , dont le chrétien peut se dispenser. L'effet naturel de la vérité , accompagnée de la lumière & de l'onction de la grâce , est l'acquiescement de l'esprit & le repos de la conscience. Le doute & la nécessité d'examiner , sont l'appanage de l'erreur. Cette réflexion paroît avoir échappé à G. , &

Siraplicius pour l'avoir négligée, a cédé enfin la victoire à son adversaire.

L'entrevûe avec Mr. Mead, célèbre médecin anglois, commence par l'examen d'une action dont on a fait l'éloge le plus pompeux. Voici comme elle est rapportée dans le dictionnaire historique portatif par une société de gens de lettres, article *Freind*. “ *Freind de retour en Angleterre, fut renfermé dans la tour de Londres. On sollicita en vain son élargissement pendant six mois. Mais au bout de ce tems le ministre étant tombé malade, Mead, confrere du prisonnier & son intime ami, ne voulut lui ordonner aucun remede que Freind ne fût sorti de la tour* „ L'abbé Ladvocat, Freron, le Poète des mœurs ont présenté cette démarche comme un héroïsme d'amitié & un objet d'imitation pour toutes les ames honnêtes. Mais il s'en faut bien que G. y trouve de quoi s'édifier, ou de quoi admirer. “ Il y a, dit-il, dans le total de cette action quelque chose de séduisant. La premiere vûe est pour elle. Peut-être qu'en l'examinant d'un peu plus près & avec une attention un peu plus réfléchie, on trouveroit au-lieu d'une action grande & louable, une de ces fautes que l'on pardonne aisément. Le suicide est un crime, & cependant il ne s'en faut rien qu'on ne soit tenté d'applaudir à Caton qui se déchire les entrailles. L'erreur où nous conduit un excès d'amitié demande grace à tous les cœurs sensibles, & n'obtient pas le suffrage de la raison qui seule a droit de

dispenser les louanges , parce qu'elle peut seule apprécier le mérite „.

Après cette observation générale , G. entre dans le détail des raisons qui l'empêchent d'approuver l'action de Mr. Mead. Nous croions devoir nous y arrêter un moment. Les principes de morale sont aujourd'hui si étrangement altérés , un faux air de bienfaisance a tellement prescrit contre les règles les plus indispensables du devoir , qu'on ne fauroit trop s'efforcer à ramener les esprits vers les notions vraies & immuables de la justice & de la vertu. “ Je vous blâme , dit G. au docteur anglois , d'avoir violenté les opérations du ministere qui devoient pour le moins être aussi libres que votre ami Mr. Freind. Il falloit demander qu'on le jugeât , qu'on lui fît justice : mais il ne falloit pas demander qu'innocent ou coupable , il fût rendu à la société & à ses fonctions. Vous me répéterez que je parle en Souverain ; non , aimable vieillard ; c'est en homme qui aime l'ordre & qui ne déteste pas moins l'arbitraire dans l'obéissance que dans le commandement ; dans les sujets que dans les Monarques. Peut-être que les loix s'opposoient à la détention de votre ami , mais elles s'opposoient encore davantage à la manière dont vous procurâtes son élargissement : s'il eût mérité de perdre la tête , il n'en étoit pas moins élargi. Vous aviez abusé de votre talent & de la foiblesse d'un homme mourant , pour remettre dans la société un monstre ou un brouillon. Vous me direz que  
vous

V. le Journ.  
du 15. Janv.  
1776, p. 148.

vous étiez sûr de la probité de Mr. Freind; qu'il étoit la victime de son zele patriotique & des soupçons du gouvernement. Tout cela peut être : mais je vous répondrai constamment que l'administration de la chose publique ne doit point se régler d'après ces connoissances privées, ces certitudes personnelles; qu'il faut du légal, du juridique; & qu'autrement pour une bonne action, on en feroit cent mauvaises, la tête étant conduite par les pieds, le magistrat par ses inférieurs. Nous reviendrons encore l'ordinaire suivant sur un ouvrage qui, sans avoir un ensemble bien uni, contient de judicieuses remarques sur un grand nombre d'objets.

---

*Lettres à une Princesse d'Allemagne sur divers sujets de physique & de philosophie.*  
 A Berne chez la société typographique.  
 A Liege chez Defoer. 3 vol. in-8°.

Ces lettres nous parviennent un peu tard, & l'annonce que nous en faisons n'aura pas le prix de la nouveauté dans les païs où l'impression s'en est faite (en 1775); mais on les connoit peu dans nos provinces, & elles contiennent des choses dont on ne sera pas fâché d'être instruit quoiqu'elles soient publiées depuis deux ans. D'abord nous avons cru que c'étoit une collection assez indigeste & une de ces fades correspondances dont on nous inonde de-

*J. Part.*

Y

puis

puis quelque tems , mais nous avons corrigé une idée si peu assortie au mérite de l'ouvrage.

Dans le premier volume qui traite de la physique , on trouve des explications bien déduites & d'une intelligence facile , des principales opérations de la nature ; non que l'auteur enseigne toujours le vrai , ou qu'il ait dissipé les ténèbres qui couvrent & couvriront toujours l'essence & les principales propriétés des êtres ; mais il differte sur les différens systêmes avec autant de justesse que de clarté , & si quelque fois il se hâte trop d'en embrasser quelqu'un de préférence , il le présente sous un jour qui rend cette précipitation en quelque sorte excusable. Quand il n'en trouve aucun qui le satisfait , il en propose un nouveau , & il faut convenir qu'en ce genre il a des talens décidés. Pour ne pas entrer dans un détail qui nous meneroit trop loin , nous rapporterons le systême des couleurs tel que l'auteur l'oppose à celui de Newton.

T. I. p. III.  
Lett. 28.

“ L'ignorance de la véritable nature des couleurs a élevé de tout tems de grandes disputes parmi les philosophes ; chacun s'est efforcé de briller par quelque sentiment particulier sur ce sujet. Le systême que les couleurs résident dans les corps même , leur parut trop commun & peu digne d'un philosophe , qui doit toujours s'élever au-dessus du vulgaire. Puisque le païsan s'imagine que tel corps est rouge , l'autre bleu , & un autre verd , le philosophe ne sauroit se distinguer



guer mieux qu'en soutenant le contraire; il dit donc que les couleurs n'ont rien de réel, qu'il n'y a rien dans les corps qui s'y rapporte. Les Newtoniens mettent les couleurs uniquement dans les raïons, qu'ils distinguent selon les couleurs, en rouges, jaunes, verts, bleus & violets; & ils disent qu'un corps nous paroît de telle ou telle couleur, lorsqu'il réfléchit des raïons de cette espèce. D'autres auxquels ce sentiment paroît trop grossier, prétendent que les couleurs n'existent que dans l'imagination. C'est le meilleur moïen pour couvrir son ignorance, sans lequel le peuple pourroit croire que le savant ne connoit pas mieux la nature des couleurs que lui. Mais à entendre parler les savans sur cet objet, on s'imagine qu'ils possèdent les plus profonds mystères, quoiqu'ils n'en sachent pas plus que le païsan, & peut-être moins encore. V. Alt. reconnoitra aisément que ces subtilités apparentes ne sont que des chicanes. Chaque couleur simple, (pour la distinguer des couleurs composées) est attachée à un certain nombre de vibrations, qui s'achevent dans un certain tems; de sorte que ce nombre de vibrations rendues dans une seconde, détermine la couleur rouge, un autre la jaune, un autre la verte, un autre la bleue & un autre la violette qui sont les couleurs simples que l'arc-en-ciel nous représente. Si donc les particules de la surface de quelque corps sont disposées de maniere qu'étant agitées elles rendent dans une seconde, autant de vibrations

qu'en exige, par exemple, la couleur rouge, je nomme ce corps *rouge*, comme les païsans, & je ne vois aucune raison de m'écarter de la manière reçue de parler; & les rayons qui renferment autant de vibrations dans une seconde, pourront être nommés *rouges* avec le même droit; & enfin quand les nerfs du fond de l'œil sont affectés par ces mêmes rayons, & qu'ils en sont presque frappés autant de fois dans une seconde, ils excitent la sensation de la couleur rouge (a). Ici tout est clair, & je ne vois aucune nécessité d'introduire des phrases obscures & mystérieuses, qui au fond n'aboutissent à rien. Le parallèle entre le son & la lumière est si parfait, qu'il se soutient même dans les moindres circonstances. Quand j'alléguai le phénomène d'une corde tendue, qui peut être agitée par le seul bruit de quelques sons, V. Alt. se souviendra, que le même son que la corde rendoit étant touchée, est le plus efficace à ébranler cette corde, & que d'autres sons n'y produisent d'effet, qu'autant qu'ils font avec elle une belle consonance.

---

(a) C'est par-là que l'auteur répondra sans doute à l'argument que les Newtoniens tirent des couleurs du prisme. Il dira que les rayons qui subissent une réfraction plus grande, ont un plus petit nombre de vibrations. En effet, il est naturel de croire que les rayons les plus directs ont plus de mouvement & de force. Cependant il eût été à souhaiter que cette difficulté fût traitée avec plus de développement & d'étendue.

nance. Il en est exactement de même de la lumière & des couleurs; puisque les différentes couleurs répondent aux différens sons de la musique. Pour faire voir ce merveilleux phénomène qui confirme le plus fortement mon système, on prépare une chambre obscure; on y fait un petit trou dans un volet, devant lequel on place à quelque distance un corps d'une certaine couleur, tel qu'un morceau de drap rouge, en sorte que lorsqu'il est bien éclairé, ses rayons entrent par le trou dans la chambre obscure. Ce seront donc des rayons rouges qui entreront dans la chambre, l'entrée de toute autre lumière étant défendue; & lorsqu'on tient dans la chambre vis-à-vis du trou un morceau de drap de la même couleur, il sera parfaitement éclairé, & sa couleur rouge paroîtra fort brillante; mais si on y substitue un morceau de drap verd, il demeurera obscur & on ne verra presque rien de sa couleur. Si l'on met hors de la chambre devant le trou un morceau de drap verd & bien éclairé, celui de la chambre en sera parfaitement bien éclairé, & sa couleur verte paroîtra fort vive. Il en est de même de toutes les autres couleurs; & je crois qu'on ne sauroit prétendre une preuve plus éclatante de mon système. Nous apprenons delà, que pour éclairer un corps d'une certaine couleur, il faut que les rayons qui y tombent aient la même couleur, ceux d'une couleur différente n'étant pas capables d'agiter les particules de ce corps. Cela se prouve en-

core par une autre expérience fort connue. Lorsqu'on allume de l'esprit-de-vin dans une chambre, V. Alt. fait que la flamme de l'esprit-de-vin est bleue, qu'elle ne produit que des rayons bleus, & que toutes les personnes qui se trouvent dans cette chambre, paroissent fort pâles & leurs visages comme ceux des mourans, quelque fardés ou teints de rouge qu'ils puissent être. La raison en est évidente; les rayons bleus n'étant pas capables d'exciter ou d'ébranler la couleur rouge dans le visage, ce n'est qu'une couleur bleuâtre & fort foible qu'on y voit; mais que quelqu'un ait un habit bleu, l'habit paroitra tout-à fait brillant. Or les rayons du soleil, ceux d'une bougie ou d'une chandelle ordinaire, éclairent tous les corps à-peu-près également, d'où l'on conclut que les rayons du soleil renferment toutes les couleurs à la fois, quoiqu'il paroisse jaunâtre. En effet lorsqu'on laisse entrer dans une chambre obscure des rayons de toutes couleurs simples, des rouges, jaunes, verts, bleus, violets en égale quantité à-peu-près, & qu'on les rassemble, ils représentent une couleur blanchâtre. On fait la même expérience avec plusieurs poudres des couleurs mentionnées, & en les mêlant bien ensemble, il en résulte une couleur blanchâtre. On en conclut que la couleur blanchâtre n'est rien moins que simple, mais plutôt un mélange de toutes les couleurs simples; aussi voyons nous que le blanc est propre à recevoir toutes les couleurs.

leurs. Quant au noir, ce n'est pas proprement une couleur. Tout corps est noir, quand ses particules sont si lourdes qu'elles ne sauroient recevoir aucun mouvement de vibration, ou qu'il ne produit pas de raïons. Ainsi le défaut de raïons produit cette couleur; & plus il se trouve de ces particules qui ne sont susceptibles d'aucun mouvement de vibration sur la surface d'un corps, plus il paroît obscur & noirâtre „

Sans prendre part à la guerre que l'auteur déclare à Newton, nous sommes obligés de convenir que son système explique deux choses que celui de Newton n'explique pas. 1°. Pourquoi l'intérieur d'une chambre dont les fenêtres sont d'un verre rouge, a la même couleur. Difficulté que les Newtoniens malgré une multitude de réponses raffinées, n'ont jamais applanie. 2°. Pourquoi certaines vûes confondent le verd avec le rouge, sans pouvoir en bien des occasions décider entre ces deux couleurs (a); car si le raïon étoit réellement verd ou rouge en lui-même, le doute seroit impossible; mais si la couleur dépend du nombre des vibrations, la chose devient simple en supposant que l'œil, à raison de sa force ou de sa foiblesse, n'essuie pas le même nombre de vibrations que les yeux des autres hommes.

---

(a) Je connois deux personnes qui sont dans ce cas, & qui sont prêtes à affirmer la certitude de cette singularité.

Le second volume, depuis la lettre 80<sup>e</sup>. jusqu'à la 103<sup>e</sup>., discute la doctrine des esprits & de tout ce qui y a rapport. Le matérialisme, la liberté, les sensations, les notions &c, tout cela est traité assez amplement pour instruire, & avec assez de précision pour n'être pas fastidieux. Après cela l'auteur s'occupe de la logique. En établissant les règles du syllogisme & ses différentes especes, il évite avec soin de nous parler du *Barbara celarent* &c ; mais ce qui ne vaut guere mieux c'est qu'il nous met à l'alphabet, & il n'y a pas de genre de raisonnemens qui ne prenne son modele dans l'A B C.

P. ex. Tout A est B,  
 or tout C est A,  
 donc tout C est B.

L'espace de trente pages on ne voit que des a, b, c, l. m. &c; jamais l'algebre ne fut plus richement habillée de caracteres & de figures chromatiques en tout genre; mais ce sont sur-tout les pages 105, 106, 117, 118 & 119 qui frappent les yeux, & à plus forte raison, l'intelligence par les plus merveilleuses combinaisons du Z avec le B, & de l'X avec le G &c. On peut se tenir assuré que Hermès Trismégiste n'a pas enseigné de doctrine plus satisfaisante, & qu'il y a dans tout ceci autant de leçons précieuses que dans les respectables mysteres de l'alchymie (a).

---

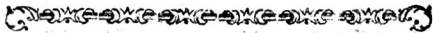
(a) C'est ainsi qu'en blâmant les anciennes méthodes, notre siecle aveuglé par la suffisance &

La lettre 109e. reprend les matieres de métaphysique, pour lesquelles l'auteur semble avoir quelque attrait particulier ; bientôt après il revient à la physique, & ce volume finit par un grand nombre d'observations sur l'électricité.

L'auteur consacre le troisieme volume aux mathématiques mixtes, la géographie & l'astronomie, & à différens objets qui y ont rapport tel que la boussole, le télescope &c. Si cette lecture ne suffit pas pour rendre quelqu'un profondément savant, elle ne peut manquer d'être utile aux jeunes physiciens, sur tout s'ils ont assez de prudence pour se défier de quelques systêmes que l'auteur regarde comme des démonstrations achevées, & qui dans le fond, malgré la vogue dont ils jouissent, ne sont que des explications conjecturales, toujours prêtes à faire place à d'autres qui aient un air plus

un dédain inique pour ceux auxquels il doit ses lumieres, en invente de nouvelles plus ridicules, plus rebutantes & plus éloignées de l'effet qu'on s'en promet. Quelle image, quelle idée, quelle impression fait naître ce beau syllogisme, *tout A est B, or tout C est B, donc tout C est B*? Quelle application faire d'un modele de démonstration si bien choisi? Au moins les anciens donnoient-ils des régles & des exemples qui eussent quelque analogie avec les raisonnemens en usage dans la vie humaine. On disoit : *tout animal est vivant, or tout homme est animal, donc tout homme est vivant*. Cela étoit intelligible & vrai. Mais le moyen de concevoir ou de croire que tout A est B, ou que tout C est A?

spécieux ou plus savant. Mais ce qui est sur-tout effenciel, c'est de ne pas regarder l'auteur comme un théologien bien solide ni bien profond. Il faut convenir qu'en général il est assez sage & qu'il voit les choses d'une manière communément raisonnable ; mais est-il possible de se garantir de l'erreur quand on n'a pas certaines règles, certains principes invariables & sacrés, dont la raison même la plus forte & la plus lumineuse a besoin de réclamer le secours, pour se diriger dans la recherche & se maintenir dans la possession de la vérité ?



*La consolation du Chrétien, ou motifs de confiance en Dieu. Par Mr. l'abbé Roiffar. A Liege chez Anne-Catherine Bassompierre. 1777. 2. vol. in-8°.*

Quoique les livres de ce genre aient été autrefois fort multipliés, on en publie aujourd'hui peu qui ramènent les lecteurs vers des objets aussi sérieux. Il paroît cependant que dans les circonstances, les moïens de la félicité chrétienne aient acquis un prix nouveau, par le contraste le plus frappant avec les principes désolans de l'incrédulité. Il seroit curieux de voir deux volumes intitulés *la consolation de l'athée* (a)

---

(a) Ces plaisantes consolations ne peuvent sans doute point être amplifiées de manière à remplir



mis en comparaison avec ces deux volumes de la *consolation du Chrétien*.

L'auteur envisage le Chrétien dans les différentes circonstances de la vie, & fait voir que les ressources de consolation que la religion lui présente, sont aussi variées qu'inépuisables. " Quelqu'état, dit-il, qu'on ait  
 „ embrassé, à quelque âge qu'on vive, dans  
 „ quelque situation qu'on se trouve, quel-  
 „ que peine qu'on sente, quelque fraîcheur  
 „ qu'on éprouvé, quelqu'en puisse être le  
 „ principe, j'espère que mon ouvrage ne  
 „ sera pas inutile. Je me flatterois même de  
 „ dissiper toute crainte, de rétablir le calme,  
 „ & d'inspirer le courage, si mon lecteur  
 „ docile, tandis que je parlerai à ses yeux,  
 „ veut écouter la grace qui lui parlera au  
 „ cœur, & qui lui répétera ce que l'Auteur  
 „ de la grace disoit autrefois à ses Apôtres  
 „ effraîés & tremblans : Rassûrez-vous, ne  
 „ vous troublez pas, ne craignez rien, c'est  
 „ votre maître „.

Les motifs de la consolation chrétienne & de la confiance en Dieu, sont sans doute très-anciens & universellement connus (a), mais on ne perd rien à se les rappeler, à

remplir deux volumes; mais l'auteur du *Système de la nature* n'a pas laissé de les recueillir dans une pompeuse harangue, qu'on peut voir avec les réflexions d'un critique judicieux dans l'*Examen du matérialisme*, t. 2. p. 472.

(a) Nous avons un excellent traité de la confiance en Dieu, par feu Mr. Languet, archevêque de Sens.

les méditer , à les voir sous des traits & des aspects où on n'avoit pas coûtume de les appercevoir. La doctrine évangélique est d'une fécondité infinie, elle engendre infailliblement des réflexions neuves & frappantes dans ceux qui savent en pénétrer la profondeur. \* Si la nature fournit toujours à de nouvelles découvertes , que doit-ce être de l'Auteur de la nature ? Si l'homme si borné dans ses lumieres , nous offre tous les jours de nouvelles idées , que doit - ce être de la Divinité ? Le monde entier , disoit St. Jean , ne contiendrait pas les livres qui rapporteroient toutes les actions de l'Homme-Dieu. Le peu que nous en raconte l'Evangile , fournit à des réflexions & à des sentimens inépuisables. Rien de plus téméraire , de plus insensé & de plus criminel que d'ajouter à ce que dit la religion ; rien de plus sage , de plus louable , ni de plus salutaire que de réfléchir sur les vérités qu'enseigne la foi. Si la vie éternelle consiste à connoître Dieu & le Fils unique qu'il a envoieé sur la terre , nous trouverons dans ce double objet de quoi fixer , de quoi occuper nos esprits , non - seulement pendant notre vie , mais encore pendant toute l'éternité „

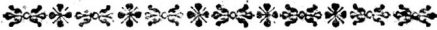


**Religions Journal** 2c. *Journal de la religion ou extraits des apologistes anciens & modernes de la religion chrétienne.* A Mayence 1778. On souscrit chez l'imprimeur de ce Journal.

**C**ET ouvrage, dont nous avons annoncé le commencement \*, se continue non-seulement avec un redoublement de soins & de zèle de la part du rédacteur, homme éclairé & judicieux, mais aussi avec de nouveaux succès & une augmentation considérable dans le nombre de souscripteurs. Cela prouve que le goût des lectures frivoles, nuisibles, anti-chrétiennes est encore loin d'être général; il y a là de quoi un peu rassûrer les âmes timides qui croient le mal plus grand qu'il n'est en effet. La religion n'a pas encore perdu ses droits: la folle passion les lui envie, l'aveugle raison les lui conteste, le mauvais exemple semble prêt à les lui ravir; mais un sentiment intérieur les lui conserve, & il faudroit bien peu de chose pour lui rendre tout son éclat. Non, la foi n'est pas encore éteinte: c'est-elle qui remplit nos temples, qui environne nos chaires, qui embrasse nos autels; c'est-elle qui rassemble tant de fideles, pour former un cortège édifiant au plus auguste des mysteres. Oui, il y a encore de la foi dans Israël: je l'apperçois se ranimer, à mesure

\* 15. Nov.  
1776, pag.  
413.

que les dangers qui l'environnent, se multiplient; son flambeau ne cesse de répandre des clartés sur les ténèbres dont on s'efforce de couvrir les vérités éternelles; on réfute avec autant de dignité que de force des écrits, qui n'auroient pas dû avoir la liberté de se produire, ni la facilité de se répandre. Mais si dans un tems où toute discipline semble avoir perdu son ressort, où toute voix qui s'éleve en faveur de la religion, crie dans le désert, si elle n'est pas étouffée par la politique; où tout livre qui ne traite pas de population, d'exportation, de branche de commerce, a tant de peine à se faire jour, à moins qu'il n'attaque l'Eglise & ses ministres; si dans ce moment d'inaction, d'indifférence & de vertige, le zele produit ces ouvrages, combien en produiroit-il, s'il étoit protégé & assuré d'une approbation générale?



Caspipina's Letters, containing observations &c. *Lettres de Caspipina, contenant des observations sur divers sujets de littérature, de morale & de religion; par un homme qui a demeuré quelque tems à Philadelphie.* A Londres, chez Dilly 1777. 2 vol. in-8°.

**D**ANS le cours de cette correspondance Mr. Caspipina décrit la ville de Philadelphie, & le caractère de ses habitans; il

parle ensuite assez au long de la secte des Dunkers, qui font consister une grande partie de leur religion en mortifications de toute espece. Il rapporte deux ou trois échantillons de la poésie américaine; il fait le portrait du Roi George II avec les couleurs que la rébellion a préparées; tout cela est mêlé d'observations bonnes & mauvaises sur le mariage, la religion, l'infidélité &c. A la fin de ces lettres on a placé les mémoires de Guillaume Penn; ils offrent quelques détails sur les principaux événemens de sa vie, sur sa transmigration en Pensilvanie, sur les loix qu'il y établit, & sur son caractère. Ce qu'on y voit de plus intéressant, c'est un extrait d'une lettre écrite en 1683, par Mr. Penn, qui contient quelques particularités sur les habitans de cette province. Elle confirme les observations de Mr. Huet, du P. Fauque, missionnaire, du P. Lafitau & de Mr. Adair (a) sur l'origine de plusieurs nations américaines. " A l'égard de leur origine, dit Mr. Penn, je suis porté à croire qu'ils descendent de la race des dix Tribus juaiques. . . . Je leur trouve une contenance semblable, & leurs enfans ont une parfaite ressemblance avec les Juifs que nous voions à Londres *in Duke's place* ou *in Bury-Street*. Ils ont les mêmes rites; ils comptent par lunes; ils offrent les prémices de leurs fruits; ils ont une espece de

(a) Voyez le Journal du 1. Déc. 1775, p. 803.

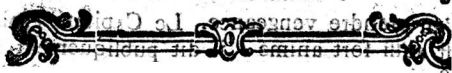
„ fête des tabernacles , ils ont coutume de  
 „ construire leurs autels sur douze pierres ;  
 „ leur deuil dure un an ; les femmes y ont  
 „ les mêmes habitudes ; enfin plusieurs au-  
 „ tres circonstances rapprochent ces peuples  
 „ des Juifs „.

Le *Courage* est le mot du premier Logo-  
 gramme , & *Musica* celui du second.

## E N I G M E.

**L**ecteur, si tu veux me connoître,  
 Sur toi je dois être cherché :  
 La nature en me donnant l'être,  
 Me fit pour n'être point caché.  
 Je suis ce que par imprudence,  
 Un fat fourre par-tout : je suis de conséquence ;  
 Puisque , pour moi presque en tout l'univers,  
 Et principalement en France,  
 On a fait établir des bureaux d'importance ;  
 On dit d'un homme adroit, qu'il me tire des vers ;  
 Trois lettres de mon nom forment l'architecture ;  
 Ma place est celle du milieu ;  
 Un triangle c'est ma figure ;  
 C'en est assez, lecteur ; adieu.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 7 Janvier.) Le 18 du mois dernier, la Porte fit notifier aux ministres étrangers, qui résident ici, que les Tartares, restés fidèles au Grand-Seigneur, avoient attaqué à l'improviste les Russes, qui occupoient leur presqu'île, & les avoient défaits; le général prince Proforowski, qui les commandoit, aiant été blessé dans cette affaire, & aiant failli de tomber entre les mains des vainqueurs. Mais quelque tems après il arriva un bâtiment russe de la Crimée, dont le capitaine confirma à la vérité le premier avis, mais ajouta en même tems, dans le rapport qu'il fit à Mr. de Stachieff, envoyé de Russie, que les troupes de sa nation, aiant reçu ensuite quelques renforts, avoient attaqué les Tartares à leur tour & les avoient battus; après quoi ils avoient pris d'assaut la ville de Cassa, & tué la plupart des habitans. Quoique cette dernière nouvelle semble demander confirmation, elle a causé une grande fermentation, sur-tout parmi les Lazes, ou gens de mer; les plaintes, que les Tartares ont faites des cruautés exercées envers eux par les Russes, aiant excité dans ces Lazes le desir le plus vif

d'en prendre vengeance. Le Capitän-Pacha est aussi fort animé : il dit publiquement le 28 du mois dernier, que *tous les fideles Musulmans devoient se préparer à prendre les armes pour l'honneur du Croissant*. Par ses soins infatigables la marine ottomane est dans un état à se faire respecter, surtout si elle avoit à sa tête quelques autres chefs aussi habiles que lui. Trente vaisseaux de ligne se trouvent à l'arsenal prêts à appareiller, outre un nombre de frégates, qu'on attend d'autres ports. Les garnisons de Bender, d'Ibrailow & des autres places sur le Dniefter, & le Danube ont été renforcées & abondamment pourvues de provisions. Janikli-Pacha a rassemblé un nombre considérable de troupes dans la Natolie; & à tous égards la situation des affaires est telle, que les négociations peuvent trainer en longueur; mais que très-probablement la Porte ne se soumettra jamais aux conditions exigées par la Russie. Depuis que les troubles ont éclaté dans la Crimée, le passage dans la Mer-noire est fermé à tous les vaisseaux de cette nation, sans distinguer si ce sont des navires de force ou simplement marchands. Les députés de Sahib-Guerai, qui s'est rendu à Balaclava après l'avantage remporté près de Caffa, continuent de résider en cette capitale, où on les traite avec la froideur la plus marquée. La veuve du feu Hospodar de Moldavie est aussi arrivée ici avec ses enfans, pour implorer l'assistance du Sultan, dans la triste situation où elle a été



réduite par la confiscation de tous les biens de son époux, évalués à deux millions de piaftres.

La Porte a envoié ordre à tous les Princes tartares, de se rendre au plutôt sur les frontieres de Cuban, afin qu'ils soient prêts à agir aussi-tôt que les circonstances l'exigeront : Sa Hauteffe déclarant que ceux de ces Princes qui ne se hâteront pas d'obéir, seront pour jamais dépouillés de tous leurs droits, sans qu'ils puissent espérer de les recouvrer.

Mr. le baron de Tott, inspecteur-général du commerce françois dans le Levant, voiage par ordre de la cour de France, dans les diverses places où il y a des maisons de commerce de sa nation. Ce voiage a donné lieu à quelques changemens dans l'établissement du commerce françois au Caire. Les étrangers établis dans cette ville & qui y ont des maisons, sont fréquemment exposés à des pertes considérables, & ce sont ces dangers qui ont été l'occasion de ces changemens. Dès son arrivée à Alexandrie, Mr. le baron de Tott envoia dire aux François établis au Caire, d'en partir sur le champ, & de se rendre à Alexandrie, ou dans telle autre place qu'ils voudroient; menaçant ceux qui n'obéiroient pas à cet ordre qu'il leur donnoit de la part du Roi, d'être privés de tous leurs privilèges & de la protection dont les François jouissent dans ces contrées. Dès la réception de cet ordre, le conseil-général de la nation françoise & la plupart des

marchands de cette même nation établis au Chire, en partirent & se rendirent à Alexandrie.

### R U S S I E.

**PETERSBOURG (le 21 Janvier.)** L'Impératrice a nommé les seigneurs qui doivent de sa part, aller notifier solennellement aux cours alliées la naissance du Grand-Duc Alexandre Pawlowitsch, savoir, Mr. de Lapuchin, gentilhomme de la chambre, se rendra à Vienne; le prince Menzikow, aide-de-camp de l'Impératrice, ira annoncer cette agréable nouvelle à S. M. Suédoise; le prince Gagarin, gentilhomme de la chambre, est chargé de la même commission auprès de S. M. Prussienne; & le capitaine des gardes Semenowski, à la cour de Würtemberg.

S. M. I. a accordé une pension annuelle de 15000 roubles au Prince Eugene de Würtemberg, père de la Grande-Duchesse de Russie; une de 30,000 roubles au Prince nouveau-né; un présent de 100,000 roubles au Grand-Duc, & pareille somme à la Grande-Duchesse.

### P O L O G N E.

**VARSOVIE (le 31 Janvier.)** Le Roi a conféré l'évêché de Samogitié, vacant par la mort de Mr. Lopacinski, au comte Giedroïc qui avoit celui de Livonie, & auquel doit succéder le comte Sierakowski, notaire

du royaume & secrétaire du conseil permanent. Le comte Giedroïc aiant dû par sa promotion renoncer à un bénéfice considérable qu'il avoit à Slonim, Sa Majesté, sur la recommandation du comte Rzewuski, maréchal de la cour, l'a donné à l'abbé Koblanski, ex-Jésuite.

Numan-Bey, internonce turc, quittera cette cour dans quelques jours; on croit qu'il lui a été insinué de se préparer à son départ; il emportera d'ici de riches effets en or, en argent & en pierreries qu'il a reçus de nos magnats. D'un autre côté la république gagnera mille florins polonois qu'elle lui donnoit tous les jours pour l'entretien de sa maison.

La Russie veut engager la Pologne dans une guerre contre la Porte. Elle demande à la république 20 mille hommes & s'offre à les soudoyer. Le chevalier Michelson, qui fit il y a quelques années prisonnier le fameux Pugatschew, fera le chef de ce nouveau corps. Plusieurs de nos gentilshommes demandent à y entrer. Les troupes doivent être levées & rassemblées dans le terme de trois mois. Le chevalier Michelson est parti pour Pétersbourg, dans le dessein de s'y procurer l'argent nécessaire à cet effet, & il en faut beaucoup, quand on considère qu'il s'agit de monter, d'équiper, de donner des uniformes & des armes à 20 mille hommes qu'il faut paier tous les jours. Mais ne fera-ce pas une raison pour la Porte d'accuser les Polonois d'être les premiers infracteurs

des traités de paix, en permettant aux Russes de lever tant de soldats qui doivent agir contre elle ? C'est à la Pologne à considérer les suites d'une telle infraction.

Cinq nouveaux régimens russes viennent de pénétrer en Pologne, & marchent sur la rive gauche du Boristhene. Une grande partie des troupes russes a pris sa route vers la Crimée. Suivant les uns, elles vont se joindre à l'armée commandée par le prince Proforowski : il en est d'autres qui prétendent qu'elles doivent se rendre aux environs d'Oczakow, parce qu'on croit que ce sera la première forteresse que les Russes attaqueront dès l'entrée de la campagne prochaine.

Le conseil-permanent vient de statuer, que tous les Juifs qui voudront rester en cette capitale, seront obligés de paier, outre ce qu'ils paient déjà pour les billets qu'ils doivent obtenir du maréchal de la couronne, une capitation de deux florins par semaine tant pour les hommes que pour les femmes & enfans. On espere que ce redoublement de taxes forcera enfin la plus grande partie d'entr'eux à abandonner cette résidence.

On se plaint hautement dans cette capitale du tabac récemment fabriqué, & qui ne vaut absolument rien, qui n'est même pas sain, ajoute-t-on. On est surpris que le gouvernement ait consenti à passer avec le fermier, fabriquant de cette très-mauvaise drogue, un bail de dix années; & cela d'autant plus, que quelques citoiens, d'une

intégrité reconnue, offroient de faire des plantations de tabac, & d'opérer pour le compte de la commission du trésor. On se persuade que, malgré le bail fait, ces offres seront acceptées.

On apprend de Lemberg que lors de la tenue des contrats, le prince Gaspar Lubomirski, le comte Tarlo & plusieurs autres seigneurs polonois y ont été arrêtés, parce qu'ils ont refusé de payer leurs lettres de change. On mande de Dubno que la disette d'especes & le défaut de crédit ont été causes que l'on n'y a presque rien fait aux contrats.

## E S P A G N E.

MADRID (le 26 Janvier.) Par un paquebot arrivé de Monte-Video à la Corogne, on a reçu ici des lettres du 20 jusques au 28 Septembre, datées de Monte-Video, de Buenos-Ayres & de Maldonado; elles portent que presque toutes les troupes de l'expédition étoient revenues sur les côtes du Rio de la Plata, entre Monte-Video & Maldonado, où elles cantonnoient, en attendant le tems de leur départ pour l'Europe; elles doivent revenir en trois divisions, & on préparoit les bâtimens de transport. Suivant certains avis, Dom de Cevallos, avant de s'embarquer, pourroit bien faire une expédition contre les Indiens libres (*Indios bravos*) qui viennent faire leurs courses jusqu'à la vûe de Buenos-Ayres.

Suivant les lettres écrites du Pérou, à quelques commerçans de cette capitale, on mande qu'il est parti des ports péruviens des vaisseaux chargés de quantité d'or pour cette cour, ainsi que pour divers particuliers. Les mêmes correspondans écrivent que le Saint-Pierre d'Alcantara, vaisseau de guerre qui, l'année dernière, partit du port de Cadix pour se rendre à Lima, y est arrivé enfin après une pénible & très-orageuse navigation, & après une traversée si malheureuse qu'on fut obligé de jeter cinquante hommes à la mer; il est vrai qu'il restoit encore environ 300 hommes sur ce vaisseau lors de son arrivée à Lima; mais tous scorbutiques & fort malades.

## P O R T U G A L.

LISBONNE (le 20 Janvier.) On vient de publier ici le décret suivant de la part de la Reine.

“ Le conseil donnera les ordres nécessaires, pour que les marchands qui voudroient expédier des marchandises ou effets quelconques vers les états de Para & de Maranhao, ne rencontrent aucunes difficultés, d'autant que le tems accordé aux compagnies de Para & de Maranhao pour faire ce commerce, avec exclusion de tout autre, est expiré. Donné dans le palais de Notre-Dame du Secours, le 5 Janvier 1778. Signé du chiffre de Sa Majesté „

*Fin du traité entre l'Espagne & le Portugal.*

19°. Si dans la suite il s'élevoit entre les gouverneurs & les commandans des deux nations, quelque doute & altercation touchant les limites, ils devront s'arranger entr'eux à l'amiable, & par *interim*, & en donnant avis à leurs cours respectives, en attendre le résultat & les résolutions ultérieures. Les gouverneurs & commandans qui enfreindront la teneur du présent article, seront sévèrement punis, & à la volonté de la Puissance lésée. On punira de la même façon ceux qui tenteront de faire quelques établissemens sur les territoires neutres, ainsi réglés par la démarcation de la ligne.

Les voleurs & assassins qui se réfugieront dans lesdits terrains neutres, y seront poursuivis par les deux nations, & de commun accord réciproque : les esclaves de part & d'autre qui passeront d'un domaine à l'autre, seront mutuellement restitués.

20°. L'évacuation des territoires cédés ou échangés, devra se faire dans quatre mois ; & leurs habitans actuels pourront user de leurs biens, effets & personnes, suivant la teneur de l'article 7 ; l'Espagne & le Portugal renoncent mutuellement & pour toujours à leurs droits respectifs sur les territoires que la nouvelle démarcation fera passer d'un domaine à l'autre.

21°. Le Portugal cède & se désiste en faveur de l'Espagne, des droits qu'il pourroit alléguer sur les Isles Philippines, les Mariannes, & autres quelconques que l'Espagne possède en Asie.

22°. L'Espagne rend au Portugal l'isle Sainte-Catherine & le continent contigu, avec toute l'artillerie &c. ; & de son côté le Portugal s'oblige à n'admettre aucune sorte de bâtimens étrangers de guerre ni marchands dans les ports & havres de cette isle.

23°. Les escadres & troupes des deux nations qui se trouvent dans cette partie de l'Amérique, se retireront en Europe ; & il ne pourra y

rester que celles qui doivent y être en tems de paix.

24°. Si outre les articles du présent traité les deux couronnes vouloient en former quelques autres, ils seront tenus pour compris & faisant partie du présent traité.

25°. Le présent traité sera ratifié dans le terme précis de quinze jours. Ainsi arrêté & signé par nous les plénipotentiaires, au palais de St. Ildephonse, le 1er. Octobre 1777.

### S U E D E.

STOCKHOLM ( le 2. Février. ) Mr. le Moine, habitant de cette ville, se trouvant, il y a quelques jours, sur les bords de la riviere, & appercevant plusieurs personnes qui périroient sous la glace, s'efforça d'abord de leur donner du secours; mais toutes ses tentatives étant inutiles, il alla lui-même au péril de sa vie, sur les bords des gouffres où la glace s'étoit cassée, & fit tout ce qu'il put pour rattrapper quelqu'un de ces malheureux; mais ce succès ne répondit point à ses espérances. Sa Majesté informée de l'action généreuse de Mr. le Moine, l'a décoré de l'ordre de Vasa, & en même-tems lui a fait remettre quinze ducats par Mr. le baron de Sparre, qui a joint à cette libéralité, une médaille d'argent, sur laquelle étoit représenté le buste du Roi. Mr. le Moine reçut aussi de Sa Maj. la Reine douairiere un présent de 18 ducats en or. C'est le *Bouffard* de la Suède.

### D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE ( le 5. Février. ) Mr.



de St. Saphorin , ambassadeur à la cour de Madrid , va remplacer l'ambassadeur actuel à La Haye , Mr. le chambellan Zuel , qui a demandé son rappel : en même-tems , Mr. de Lewetzun partira pour l'Espagne avec le caractère de chargé d'affaires.

La liste des vaisseaux qui passerent le Sund l'année dernière , nous est parvenue : il y en eut 2554 d'Angleterre , 2382 de Hollande ; 1765 de Suède ; 1114 de Danemarck ; 21 de France ; 12 de Portugal ; un d'Espagne ; 1189 de Prusse , de Hambourg , de Brême , de Dantzick , de Russie & de Courlande ; en tout , 9056 vaisseaux.

## I T A L I E.

ROME ( le 31 Janvier. ) Le Souverain Pontife aiant demandé quelques éclaircissements sur le décret qui fut rendu l'année dernière par la cour de Naples & qui lui paroissoit contraire aux règles de la chancellerie romaine , le Roi des Deux-Sicules , aiant égard aux desirs de Sa Sainteté , y a ajouté quelques modifications , de sorte que le Pape pourra conférer , comme ci-devant , tous les bénéfices qui ne sont pas consistoriaux , c'est-à-dire , ceux qui ne sont point préconisés dans des consistoires ; en ce cas le Roi présentera , dit-on , trois sujets au Pape qui en choisira un.

La congrégation dénommée sur l'affaire de l'Annone , dont le sieur Nicolas Bischi avoit eu l'administration sous le Pape Ganganelli ,

ganelli, a rendu un décret qui déclare que les comptes du sieur Bischi sont faux, & qu'il confesse qu'il est redevable à la chambre apostolique de 282,562 écus romains & 82 bajoques : son procureur & son avocat sont admonétés pour avoir écrit sur cette matière d'une manière trop libre & indiscrète. Cette bruyante affaire est donc finie, malgré la cabale, & il a été défendu de la proposer & d'en parler de nouveau à l'avenir. Cependant plusieurs personnes de distinction se sont intéressées en faveur du sieur Bischi, & particulièrement le cardinal Camerlingue, qui avoit eu le plus à souffrir de cet administrateur des grains, lors de sa fortune sous Clément XIV ; mais le Saint-Pere a répondu à son Eminence qu'elle avoit satisfait aux devoirs de la plus stricte charité, & qu'il falloit laisser agir la justice, d'autant qu'il ne pouvoit lui-même disposer des deniers publics que l'état a droit de réclamer.

Le St. Pere porte successivement ses regards sur tous les abus qui se commettent dans ses états. Il travaille en ce moment à faire exécuter les ordonnances de ses prédécesseurs contre les jeux de hasard. Il vient de faire emprisonner une femme qui tenoit académie, & l'a ensuite exilée de l'état ecclésiastique. Deux officiers qui alloient journellement dans ce tripot, ont été enfermés, l'un au château St. Ange, l'autre dans le couvent de St. Bonaventure, pour y vacquer à des exercices spirituels ; plusieurs

autres ont été condamnés à des peines pécuniaires.

Le recteur des Peres Somasques du collège clémentin a présenté au Pape pour le *Museum* du Vatican deux urnes de basalte d'un grand prix, qui ont été trouvées avec les ossemens qu'elles renfermoient dans la maison de campagne de ces religieux, dite de St. Césarée. ----- Mr. l'abbé Grandidier, membre de plusieurs académies, connu par son *histoire de Strasbourg* \*, vient d'être reçu à l'académie des Arcades de Rome, sous le nom d'*Erfindo*; il a eu pour son lot pastoral, la campagne de Samos.

\* Voyez le Journ. du 1. Decemb. 1776, p. 47<sup>r</sup>.

FLORENCE (le 30 Janvier.) L'ambassadeur du Roi de Maroc a reçu une audience de Son Alt. R. le Grand-Duc. Voici la traduction du discours qu'il a prononcé.

“ *Sa Maj. l'Empereur de Maroc, mon Souverain, pleinement instruit de la justice, de l'affabilité & de l'amour que Votre Alt. R. prodigue non-seulement à ses sujets, mais encore aux nations étrangères, a conçu pour V. A. R. un si grand respect & une telle bienveillance qu'il a mis en exécution envers vous, ce qu'elle n'a encore pratiqué envers aucun des Monarques chrétiens : c'est de me choisir, déclarer & expédier, moi son très-humble serviteur, & le plus voisin de son trône, comme ambassadeur & porteur de cette lettre amicale, afin de la mettre aux pieds du trône de V. A. R. Vous y verrez, Prince Sérénissime, que je suis autorisé à traiter du rachat des esclaves qui sont au*

*pouvoir de V. A. R., soit avec de l'argent, soit avec quelque autre chose qui plaira à votre royale absolue autorité ; & afin de conclure pareillement tout traité qui pourra être avantageux à V. A. R. & à ses fideles états, le souscrire & confirmer du sceau de mon Souverain, que j'ai apporté avec moi „*

La lettre de créance, présentée par l'ambassadeur du Roi à Son Alt. R. le Grand-Duc de Toscane, étoit conçue en ces termes :

*“ Au nom du Dieu Très-Haut : c'est de Dieu seul que vient toute force & tout aide. Moi, le serviteur de Dieu, Prince des Croïans ; moi, combattant dans cette grande route du monde, par la volonté du Dieu Très-Haut des vivans, & du Roi fils de Roi, & fils du Roi O (c'est-à-dire, de Mahomet, fils d'Abdallah, fils d'Ismaël) c'est par ses heureuses victoires que les Croïans, fideles à sa loi, se sont établis dans toutes les contrées, & se sont étendus jusqu'aux extrémités de la terre „*

A Son Altesse Royale le Grand-Duc, Seigneur & Maître absolu de Toscane, & de Livourne, digne fils de l'Empereur. Le salut & la faveur divine soient avec vous.

*“ Lorsque nous avons envoyé vers vous notre serviteur, le gouverneur de Maamura, Sidi-Muhamet, fils d'Abdel-Melak, en qualité de notre ambassadeur ; nous l'avons chargé de se présenter devant Votre Alt. R.,*

*pour traiter du rachat des esclaves qui sont captifs de votre haute-puissance, soit que ce rachat se fasse à prix d'argent, ou à d'autres conditions, comme il plaira à V. A. R. Si dans ces circonstances nous avions en notre pouvoir des esclaves de votre nation, nous les échangerions contre ceux de nos sujets actuellement retenus en esclavage dans vos états; déclarant que nous avons déjà remis en liberté tous ceux de Livourne qui étoient en captivité chez nous. Nous avons expressément autorisé notre susdit ambassadeur à concerter & à conclure avec V. A. R., promettant de ratifier tout ce qui sera par nous & par notre représentant jugé convenable; & c'est à cette fin que nous l'avons chargé de nos suprêmes commandemens.*

*Donné le 27 de la lune de Giamad, l'an de l'égire 1191 (ce qui correspond au premier d'Août 1777) „*

Cet ambassadeur a reçu de Son Alt. R. l'accueil le plus flatteur. Il assiste tous les jours au spectacle, où il paroît prendre beaucoup de plaisir. Il a visité les fameuses bibliothèques Laurentine & de Médicis, & fut surpris d'y trouver plusieurs exemplaires de l'aïcoran. Il en prit un, avec les démonstrations de la vénération la plus profonde, & en lut quelques pages. Au sortir de la Basilique Laurentine, il jetta au peuple une quantité considérable de petites piéces d'argent, & fut ensuite visiter la forteresse de St. Jean-Baptiste.

NAPLES (le 29 Janvier.) On a publié

blié à Venafre que la Reine étoit de nouveau enceinte, & cette nouvelle a rempli de joie toute la nation. LL. MM. revinrent le 18 en cette capitale pour le jour anniversaire de la naissance du Roi Catholique, qui a été célébré le 20 avec la plus grande magnificence. Le prince de Saxé - Gotha & le duc de Grimaldi arrivés depuis peu de Rome, ont été présentés à nos augustes Souverains, ainsi que le général comte de Woronzow, neveu du feu grand - chancelier de l'empire russe. Le duc de Castel di Sangro, fils aîné du prince di San - Buono, doit épouser la deuxième fille du duc di Cotrofiano, qui lui apporte en dot 120 mille ducats. Le prince della Riccia quitte le service de cette cour & passe à celui du Roi Catholique, qui lui a confié le brillant poste de capitaine de ses gardes-du-corps.

Le public, qui a été entretenu sans aucune vraisemblance dans l'idée d'une prétendue révolte à Malthe, sera charmé sans doute de savoir la source de cette nouvelle. On ne peut cacher qu'elle vient d'un prêtre scélérat, qui pour cette raison est actuellement en prison, & qui a été excité à répandre en Sicile cette autre fausseté d'une réforme faite dans le clergé de Malthe par le Grand-Maître de cette Religion avec l'autorité du Souverain Pontife.

## A L L E M A G N E.

RATISBONNE (le 1. Février) Le commissaire

missaire principal à la diète de l'Empire est chargé par S. M. I. de notifier de bouche à tous les envoiés des Princes & Etats de l'Empire, que la Maison d'Autriche a fait un accord à l'amiable avec l'Electeur Palatin, au sujet des prétentions qu'elle formoit sur quelques districts du duché de Baviere, sur la seigneurie de Mindelheim, fief de l'Empire, enfin sur quelques droits qu'elle a par des investitures impériales & des survivances. Mais comme outre le duché de Baviere & la seigneurie de Mindelheim, d'autres fiefs masculins de l'Empire se trouvoient vacans, tel que le landgraviat de Leuchtenberg, lesquels n'aïant été attachés qu'à la ligne de Baviere, sont dévolus actuellement à l'Empire, S. M. I. agissant conformément aux loix féodales, à sa capitulation & aux usages de l'Empire, a fait prendre possession des dits fiefs par S. E. le comte de Hartig, son conseiller intime actuel. Mr. le commissaire est chargé d'ajouter, que la patente impériale contenoit expressément que tous ceux qui auroient des prétentions sur des biens féodaux & allodiaux, seroient écoutés & pourroient faire valoir leurs droits, sans que la possession qui en auroit été prise, puisse leur nuire en aucune façon. Voici la patente par laquelle l'Empereur fait parvenir à la connoissance publique, ses dispositions générales au sujet de la succession du feu Electeur de Baviere.

“ Nous JOSEPH II. par la grace de Dieu Empereur Romain, &c. &c. Et. à tous & chacun sa-  
I. Part. A a voir

voir faisons : Attendu que les fiefs impériaux, possédés uniquement par feu notre bien-ami Maximilien-Joseph, Electeur de Baviere, decédé récemment, dans sa ligne ducale masculine de Baviere, & spécialement obtenus des Empereurs ; savoir, le landgraviat de Leuchtenberg, les comtés de Wolffstein, de Haag, de Hals, & de Schwabeck, les seigneuries de Hohenwaldeck & de Hohenschwangau, les biens féodaux & juridictions dans la seigneurie de Wiesensteig, la justice territoriale de Hirschberg, les fiefs impériaux de Freudenberg dans le Palatinat-supérieur, ceux de Degenberg en la justice de ce nom, ceux de Scharfenslein, la juridiction criminelle féodale de l'Empire à Roteneck, Dyffenhaus, Matsies, dans la ville & banlieue de Schwäbischwærth, ainsi que quelques autres petits biens y situés, comme aussi à Illerdissen & Werdingen, nous sont ouverts de la part du St. Empire Romain, comme Empereur Romain & suprême Seigneur-suzerain de l'Empire, & dévolus à nos domaines impériaux, par le cas actuellement existant, que notre bien-ami, le sus-dit Electeur de Baviere, est mort sans successeurs féodaux mâles ; & vû qu'il nous appartient ainsi & qu'il est de notre devoir, en vertu des dispositions de la capitulation, que nous avons faite lors de notre éléction comme Roi des Romains, ainsi que par les droits de l'Empire, de retirer à nous des fiefs impériaux devenus vacans de cette maniere : A CES CAUSES, & afin de continuer, après le sus-dit décès, par un exercice & manutention non interrompus, les droits & émolumens attachés à tels biens féodaux, conformément à leurs lettres d'investiture, us & statuts, ainsi que pour régler & exécuter le tout en bon ordre ; nous, de notre autorité impériale, & en notre nom comme suprême Seigneur-suzerain de l'Empire, avons donné les facultés & pleins-pouvoirs à cet effet au très-noble, notre conseiller-intime actuel, cher & feal de l'Empire, Adam-François, comte du St. Empire Romain, de Hartig, en qualité de notre commissaire impérial à ce député. Ainsi c'est notre sérieuse ordonnance impériale & gracieuse volonté, que vous tous nos sujets & habitans sans exception, dans les sus-dits pays & biens féodaux,



qui sont dévolus & appartiennent à nous & à l'Empire, nous reconnoissez, en qualité d'Empereur Romain, & suprême Seigneur-suzerain de l'Empire, pour votre Seigneur légitime, de la part de l'Empire, conformément à la teneur des sus-dits statuts impériaux, & ainsi qu'il est de votre devoir; que vous nous prêtiez ainsi, en la personne de notre sus-dit commissaire impérial, comte de Hartig, le serment de fidélité & d'hommage; que vous nous soyez fidèles & obéissans; que vous remplissiez exactement nos présens ordres & tous ceux qui émaneront à l'avenir de nous ou qui vous parviendront par notre plénipotentiaire le comte de Hartig; enfin que vous vous acquittiez de tout ce qui est de votre devoir de sujets fideles envers nous comme Empereur & votre légitime Souverain; que personne, quel qu'il soit, ne s'en laisse détourner, puisqu'en pareil cas nous userions de force à l'égard de tout ce qui pourroit être regardé comme contraire aux devoirs que vous nous devez, au nom de l'Empire, en qualité d'Empereur & suprême Seigneur-suzerain, & nous le punirions rigoureusement suivant l'exigence de droit; comme d'un autre côté nous vous maintiendrons efficacement dans vos facultés & possessions, par notre protection impériale, suivant les loix de l'Empire: &, puisqu'en ceci nous n'avons d'autre vûe qu'uniquement de donner la satisfaction la plus entière à tous & chacun, à l'égard des sus-dits fiefs de l'Empire devenus vacans, comme nous y sommes obligés par les sus-dites constitutions de l'Empire, nous sommes de même prêts à rendre la justice la plus rigoureuse & satisfaisante, au moyen de notre charge d'Empereur, de Seigneur-suzerain, & de juge-suprême, à tous ceux qui auront quelques justes prétentions, au sujet de quelques portions féodales, dont ils pourroient prouver avoir reçu l'investiture d'autres seigneurs-suzerains, & qui seroient comprises dans les terres & biens féodaux sus-dits, délaissés par le sus-dit Electeur & devenus vacans, soit que ces prétentions concernent la propriété ou quelque autre titre de droit, pourvu qu'il les fassent valoir d'une manière légale. Nous ordonnons de plus par la présente à tous Electeurs, Princes, prélats spirituels & séculiers, comtes

barons, chevaliers, écuyers; maréchaux, capitaines, ou régens territoriaux; vicegérants, administrateurs, économes, baillis, juges territoriaux, écoutetes, bourguemâtres, échevins, conseillers, bourgeois, communes, & en général à tous autres sujets & vassaux de nous & de l'Empire, de quelque dignité, état ou condition qu'ils puissent être, & leur enjoignons aussi sérieusement que formellement par la présente, d'observer dûment & autant qu'il est en eux la sus-dite ordonnance, que nous avons rendue pour la conservation des droits féodaux de l'Empire; de n'y apporter aucun obstacle, de quelque maniere que ce soit; mais au contraire de se montrer prêts & disposés, conformément aux constitutions, à les maintenir & à conserver ainsi la paix & la tranquillité publique: Ce faisant on s'acquittera de ce qu'exige notre bien & celui de tout l'Empire, & l'on remplira nos volontés & intentions impériales, ..

Donné à Vienne le 16 Janvier 1778, l'an 14e. de notre regne (Signé) JOSEPH.

(L. S.) (& plus bas) V. R. Prince COLLOREDO.

Par ordre de S. M. Impériale.

(Signé) François-George de LEYKAM.

Il se confirme de plus en plus que les parties intéressées à la succession de Baviere sont d'accord sur ce point. C'est en conséquence de cet accord que la Maison d'Autriche obtient: 1°. les deux régences de Straubing & de Landshut avec le comté de Cham, ou toute la Basse-Baviere: 2°. le territoire de Scharding: 3°. la seigneurie de Mindelheim & ses bailliages en Souabe: 4°. les forêts de Schwartzach, le bailliage d'Amberg dans le Haut-Palatinat, & le district de Waldsachsen vers la Bohême. Ces nouvelles acquisitions s'étendent, comme il doit être stipulé par cet accord, jusqu'à Kelheim inclusivement, où l'Altmühl se jette dans le

Danube. Il est certain qu'il sera ouvert un congrès, où les parties intéressées enverront leurs ministres plénipotentiaires. Ce n'est plus à Neubourg, mais à Passau que se tiendra ce congrès.

VIENNE (le 1. Février.) Il a paru deux nouvelles déclarations de l'Impératrice-Reine au sujet de la succession du feu Electeur de Baviere.

Nous MARIE-THERESE, par la grace de Dieu Impératrice, Reine de Hongrie, de Boheme &c. &c. Salut & grâces : " Attendu qu'il a plu à l'Eternel, d'appeller de cette vie à une éternité bienheureuse, le Sérénissime Electeur & Seigneur Maximilien-Joseph, Duc de la Haute- & Basse-Baviere, ainsi que du Haut-Palatinat, Comte Palatin du Rhin, Landgrave de Leuchtenberg, notre très-cher cousin, & que par ce décès la ligne Wilhelmine masculine se trouve entièrement éteinte, & par conséquent la seigneurie de Mindelheim avec toutes ses appartenances & dépendances, nous est dévolue, ainsi qu'à notre Maison, en vertu de la survivance accordée en 1614, par l'Empereur Mathias, & confirmée par les Empereurs qui l'ont suivi, nous avons jugé à propos de faire prendre possession de cette seigneurie par notre amé & fidèle Joseph baron de Ried, notre confesseur-intime actuel, général d'artillerie, propriétaire d'un régiment d'infanterie, & ministre plénipotentiaire aux Cercles de Souabe & de Franconie, chevalier de l'Ordre militaire de Marie-Thérèse. Nous attendons gracieusement & absolument, de tous les vassaux, magistrats, juges, sujets & habitans de quelque condition, dignité ou état qu'ils puissent être, que dès-à-présent ils nous reconnoîtront, de bon gré & comme il est de leur devoir, nous de même que nos héritiers & successeurs, pour leur Souveraine légitime & unique, & qu'en conséquence ils nous prêteront le serment de fidélité & d'obéissance qu'ils nous doivent. Comme nous

espérons, que personne ne s'opposera à notre très juste déclaration & à nos ordres de quelque façon que ce soit, nous leur promettons à notre tour, de les faire jouir des mêmes graces & protection impériale, royale & archiducal, que nous accordons à nos autres fideles vassaux & sujets,,.

Donné sous notre sceau impérial-royal & archiducal dans notre capitale & résidence de Vienne, le 12 Janvier 1778, la 38e. année de notre regne.

MARIE-THERESE,

(L. S.) KAUNITZ - RITTBERG.

Par ordre de S. M. I. R. Apostolique,  
Henri-Gabriël baron de Collenbach.

MARIE-THERESE, par la grace de Dieu Impératrice-Reine de Hongrie &c. &c. A tous ceux qui liront, ou entendront lire la présente, salut, graces & prospérité : " Comme par le décès du Sérénissime Electeur & Seigneur Maximilien-Joseph, Duc de la Haute- & Basse-Baviere, Comte Palatin du Rhin, Archi-Echançon du St. Empire Romain, Landgrave de Leuchtenberg, notre très-cher cousin, la ligne Wilhelmine masculine de la maison de Baviere se trouve entierement éteinte, & que par conséquent les fiefs possédés ci-devant par cette Maison électorale, relevant de nous & de notre royaume de Bohême, nous sont dévolus ainsi qu'à notre couronne, nous avons jugé très-gracieusement à propos de faire prendre possession de ces fiefs par notre amé & fidele François-Charles de Kresel baron de Qualzenberg, notre conseiller-intime actuel, chambellan, conseiller d'état au département de nos domaines, ou par celui qu'il enverra, ou substituera à sa place,,.

" Ainsi nous attendons gracieusement & absolument de tous les vassaux, magistrats, juges, sujets & habitans de quelque condition, dignité ou état qu'ils puissent être, que dès-à-présent ils nous reconnoîtront de bon gré & comme il est de leur devoir, nous de même que nos héritiers & successeurs pour leur Souveraine légitime & unique ; qu'ils nous témoignent la fidélité & l'obéissance qu'ils nous

doivent. Comme nous espérons que personne ne s'opposera à notre très-juste déclaration & à nos ordres de quelque façon que ce soit, nous leur promettons gracieusement à notre tour de les faire jouir des mêmes grâces & de la même protection, que nous accordons à tous nos autres vassaux & sujets „

Donné sous notre sceau impérial-royal & archiducal dans notre capitale & résidence de Vienne, le 15 Janvier 1778, la 38e. année de notre regne.

MARIE-THERESE (L. S.)

Par ordre de S. M. I. R. Apostolique,

Henri-Gabriel baron de Collenbach.

Le prince de Kaunitz-Rittberg a remis le 20 du mois dernier aux ministres des cours étrangères un mémoire, concernant l'arrangement conclu entre l'Empereur & l'Electeur Palatin, pour la succession de Baviere. Voici ce que contient cette piece intéressante.

“ Monseigneur l'Electeur de Baviere, dernier de sa Maison, de la ligne Wilhelmine, étant décédé sur la fin de l'année dernière sans héritiers mâles, Son Alt. Elect. Palatine, à titre de descendant du premier acquérant, a jugé ne point devoir différer de faire les démarches qui lui ont paru analogues à ses prétentions à la succession bavauroise „

“ La cour de Vienne de son côté n'a pas hésité à lui communiquer, sans réserve, les droits incontestables qui lui sont échus sur une partie de cette succession „

“ I. Du chef du droit de révision des fiefs de la couronne de Boheme, dont avoient été investis les mâles de la ligne Wilhelmine de Baviere. II. Du chef de l'expectative sur la

comté de Mindelheim en Souabe , accordée à la Maison d'Autriche par l'Empereur Mathias l'an 1614 , & confirmée par les Empereurs ses successeurs. III. Du chef de l'investiture effective donnée par l'Empereur Sigismond à la Maison d'Autriche sur quelques districts des états de Baviere „

“ S. A. S. Elect. Palatine aiant reconnu le fondement & la validité des susdits droits de la Maison d'Autriche , on a jugé devoir donner les mains à un arrangement amical avec ce Prince , & on a stipulé l'aveu & la reconnoissance préalable desdits droits de la Maison d'Autriche. Mais comme il avint que pendant le cours de cette négociation S. A. S. Elect. Palatine prit possession de tous les états de la succession bavaroise sans distinction , par les patentes qu'elle fit publier pour cet effet , & que par cette démarche on se vit dans le cas de devoir supposer qu'elle se proposoit de mettre obstacle ou empêchement aux droits de la Maison d'Autriche , on jugea qu'il étoit nécessaire de prendre des précautions & de mettre en marche pour cet effet vers la Baviere un corps de troupes que l'on trouvât être suffisant „

“ Peu après cependant , tout mal-entendu aiant été levé , & un arrangement amical avec S. A. Sér. Elect. Palatine s'en étant ensuivi , on révoqua incessamment l'ordre de marche donné à plusieurs corps de troupes , & on n'en a fait passer en Baviere que le nombre nécessaire à la prise de possession convenue avec sa dite Altesse Electorale „

“ On a l'honneur d'informer Mr. N. N. de tout ce qui est ci-dessus , afin qu'il ait une connoissance exacte de tout ce qui s'est passé jusqu'à présent sur cet objet , & il est requis de vouloir bien en faire part à sa cour. A Vienne , le 20 Janvier 1778 „.

( Signé ) KAUNITZ - RITTBERG.

Son Alt. le prince Joseph de Lobkowitz , conseiller de la toison d'or , ainsi que de l'Ordre impérial , roial & militaire de Marie-Thérèse , général de cavalerie , &c. est parti le 25 du mois dernier pour se rendre à la cour de Son Alt. Sér. Elect. Palatine , & remettre à ce Prince , de la part de l'Empereur , les marques de l'Ordre de la toison d'or.

---- Le baron de Ritter , envoyé de l'Electeur Palatin , a reçu en présent le portrait de nos deux augustes Souverains dans une boîte & une montre d'or garnie de brillans , ainsi que plusieurs autres bijoux précieux.

Le général comte de Wallis , qui avoit été chargé de se rendre en Bohême pour y faire de nouveaux arrangemens entre la noblesse & les paisans de ce royaume , en est revenu ici depuis quelques jours , après avoir heureusement réussi dans sa commission , au contentement des parties intéressées.

On mande de Buckowine , que Constantin Morufi , nouveau prince de Moldavie , a introduit la police la plus sévère dans ses états & principalement à Jassy. Les Russes ont choisi Kipareftie , endroit peu éloigné de cette ville , pour y frapper leurs monnoies : tous ceux qui y travailloient à Sadagnea

dagnea , y feront employés. Il s'assemble dans tous les environs de Choczim & même dans la forteresse une quantité considerable de Turcs avec beaucoup de pieces d'artillerie. Ceux de nos marchands qui faisoient le commerce de ce côté-là , lors de la dernière guerre , assûrent que le nombre des troupes n'étoit pas si grand. La forteresse y est garnie de nouvelles palifades. Ces Musulmans tracent , de l'autre côté du Danube à Ismailow , un camp qui sera formidable , à en juger par les travaux qui s'y font.

BERLIN ( le 31 Janvier. ) Nous venons d'éviter un désastre qui , si la Providence ne l'eût pas détourné , auroit plongé les habitans de ce pais dans la plus grande consternation. Le 19 de ce mois, Sa Maj. se sentit incommodée ; mais sa maladie ne l'empêcha point cependant de travailler dans son cabinet presque durant la journée entière : ensuite après un entretien de plus de 2 heures sur le soir avec Mr. Merian , directeur de l'académie des sciences & belles-lettres , Sa Maj. se mit au lit ; dans la chambre voisine on avoit mis sur un chauffoir un manteau de lit , au cas que le Roi transpirât , & qu'il voulût changer à son réveil. Les personnes chargées de veiller dans l'anti-chambre s'endormirent ; le feu prit au manteau du lit , & gagna la boiserie de la cheminée. Par bonheur , Sa Majesté s'éveillant , aperçut une fumée épaisse , appella du secours , & fit réveiller la garde qui dormoit encore dans l'anti-chambre ; ensorte que le feu ne fit aucun



progrès. L'effet le plus considérable qui ait été perdu dans ce petit incendie, est une excellente lunette d'approche, dont Sa Maj. se servoit depuis plusieurs années, & qui se trouvoit dans l'une des poches de ce même manteau de lit qui fut brûlé.

Il y a de grands mouvemens dans le cabinet; les couriers arrivent & partent en très-grand nombre. On espere cependant, que la paix ne sera pas altérée, quoique plusieurs politiques regardent la guerre comme très-prochaine. Il est faux que le Roi ait pris à sa solde les troupes électorales de Saxe, mais il paroît certain qu'il agite de grandes affaires avec la cour de France. Nos troupes sont en état de marcher au premier ordre; & on dit la même chose de celles de Saxe, qui sont au nombre de trente-deux mille hommes.

MUNICK (le 31 Janvier.) Notre Sérénissime Souverain l'Electeur Palatin, paroît fort tranquille au milieu des négociations qui doivent fixer le sort de la Baviere, & qu'on assure déjà être définitivement arrêté. ---- Le 22 de ce mois, dans une assemblée publique de l'académie des sciences, le comte Savioli-Corbelli, qui en est vice-président, lut l'éloge funébre du feu Electeur. On sait que ce Prince, dont la mémoire sera toujours chere à ce pais, avoit recommandé par son testament que l'on retranchât de ses oraisons funebres tous les éloges outrés, mais qu'on exhortât le peuple à la piété & à la religion; que pendant les trois jours

qu'il seroit exposé , on fit venir tous les pauvres de cette ville & de son voisinage , à qui il seroit distribué de l'argent & du pain ; & qu'enfin il seroit envoyé de sa caisse aux régences de la Baviere plusieurs milliers de florins , pour être distribués par les mains des curés aux plus nécessaireux , desirant en outre que ces curés exhortassent les pauvres à qui ces aumônes seroient distribuées , à faire une confession & communion pour le repos de son ame.

On assure que la Maison de Wolffenbuttel forme aussi des prétentions sur cet état , mais on les regarde comme surannées , & on ne pense pas qu'elles seront poursuivies avec beaucoup d'ardeur.

MINDEN ( *le 4 Février.* ) Il vient d'être expédié des ordres à tous les officiers hannovriens , qui sont en sémestre , de se rendre à leurs régimens dans huit jours au plus tard , & il est ordonné aux deuxiemes bataillons de chaque régiment , de se préparer à partir le printems prochain pour l'Amérique. On assure qu'on dispose des tentes pour six mille hommes , & qu'il doit y avoir un camp formé vers le commencement de la belle saison. On dit encore que les garnisons de Gibraltar & de Mahon passeront en Amérique , & qu'elles seront remplacées par les Brunswickois , prisonniers de l'armée du général Burgoyne.

MINDELHEIM ( *le 31 Janvier.* ) Le 20 de ce mois , nous vîmes entrer dans nos murs deux compagnies autrichiennes du régiment

de Belgiojoso, aux ordres du major baron de Dieskau; elles allèrent occuper les portes de la ville & y formerent une garde particulière. Le 25, Son Exc. Mr. le baron de Ried, conseiller intime de Leurs Majestés Imp. & général d'artillerie, y arriva. Le lendemain, il y fit publier, au son de trompe, le manifeste de l'Impératrice-Reine, portant que Sa Maj. Imp. alloit faire prendre par son commissaire possession de la seigneurie de Mindelheim, ainsi que de ses dépendances, en vertu de la survivance qui en avoit été accordée à sa Maison en 1614 par l'Empereur Mathias, & confirmée depuis par ses successeurs.

☞ On nous a prié de corriger deux propositions insérées dans l'article d'Allemagne du 1. Février. 1°. *La ligne de Wittelsbach est conséquemment éteinte.* 2°. *Le Prince Clément-François étoit frere de l'Empereur Charles VII.* La première proposition peut exiger quelques éclaircissements. Nous n'avons prétendu parler que de la branche bavaroise de Wittelsbach, parce qu'elle jouit depuis long-tems seule de cette dénomination; les noms de *Sultzbach*, *Neubourg*, *Klébourg*, *Birkenfeld* &c. aiant été attachés à la branche Rudolphine quoiqu'également issue de Louis comte de Wittelsbach. Aussi les historiens & les géographes ont-ils coutume de désigner la seule ligne bavaroise par le nom de Wittelsbach. Hubner, en parlant des comtes de Wittelsbach, dit; *Von denen die Herzoge und bisherigen*

Churfürsten von Bayern herkommen, sans dire un mot de la Maison Palatine. Vosgien, à l'article *Wittelsbach*, dit de même : *Les Electeurs de Baviere descendent des anciens comtes de Wittelsbach* ; sans faire mention de la ligne Rudolphine. Et lorsque l'Electeur Maximilien-Emmanuël eut été mis au ban de l'Empire, un rescrit impérial de 1706 ordonna que ses enfans auroient le titre de *comte de Wittelsbach*, parce qu'on les crut exclusivement désignés par cette dénomination. Du reste, tout équivoque est ôté dans l'article même du Journal, où la proposition se trouve. Car il est dit : *la ligne (a) de Wittelsbach . . . qui a regné en Baviere* ; & un peu après on parle de Rudolphe chef de la ligne Palatine. ---- Quant à la seconde proposition, nous ne pouvons la corriger, parce qu'elle est très-vraie, & que le Prince Clément-François étoit réellement oncle de l'Electeur défunt, & frere de l'Empereur Charles VII.

---

(a) Et point *la famille*, *la postérité* ; comme on eût dit, s'il ne subsistoit plus de descendant de cette Maison. Le mot *ligne* ou *branche* ne marque qu'un membre de la division.

## A N G L E T E R R E.

LONDRES ( le 13 Février. ) Le Roi a rendu une proclamation pour ordonner un jour de jeûne & de prieres &c. Elle est de la teneur suivante.

GEORGE ROI. Nous, ayant pris dans la plus sérieuse considération les mesures justes & nécessaires que nous sommes obligés de prendre contre nos sujets rebelles dans nos colonies & provinces de l'Amérique-septentrionale, espérant avec confiance que le Dieu tout-puissant daignera répandre ses bénédictions particulières sur nos armes, tant sur terre que sur mer; de l'avis de notre conseil privé, avons résolu & ordonnons par la présente que le vendredi 27 Février prochain, on observera un jour de jeûne & d'humiliation publics, dans toute l'étendue de cette partie de notre royaume de la Grande-Bretagne, que l'on nomme Angleterre, dans notre souveraineté de Galles, & dans notre ville de Berwick sur la Tweed, afin que nous & notre peuple paroissions humiliés devant le Dieu tout-puissant, à l'effet d'en obtenir le pardon de nos péchés, & de faire monter jusqu'au trône de S. M. divine, de la manière la plus pieuse & la plus solennelle, nos prières & nos supplications, afin qu'elle détourne de dessus nos têtes ces jugemens rigoureux que nos péchés & provocations sans nombre y ont justement attirés; qu'elle daigne par un effet de ses bénédictions & de sa prompte intervention, délivrer nos fideles sujets dans nos colonies & provinces de l'Amérique-septentrionale, de la violence, de l'injustice, & de la tyrannie de ces rebelles audacieux qui ont usurpé l'exercice du pouvoir arbitraire, désillier les yeux de ceux qui séduits par des impostures spécieuses, ont été entraînés à commettre des actes de trahison & de rébellion, convertir le cœur de ceux qui ont été les auteurs de ces calamités, & rendre enfin nos sujets de nos colonies & provinces désolées à l'heureuse condition d'être les sujets libres d'un état libre sous la domination duquel ils ont fleuri si long-tems & ont tant prospéré. Nous recommandons & ordonnons strictement que ledit jeûne public soit respectueusement & pieusement observé par tous nos affectionnés sujets d'Angleterre, du pays de Galles, & de la ville de Berwick sur la Tweed, à l'effet de mériter les faveurs du Dieu tout-puissant, & de se soustraire aux effets de son courroux & de son indignation; sous peine de tel châtement que nous

*pourrions justement infliger à quiconque mépriseroit & négligeroit de remplir un devoir religieux ; & afin que ledit jour de jeûne soit observé avec plus de régularité & de solennité , nous avons enjoint aux révérendissimes archevêques & aux très-révérands évêques d'Angleterre, de composer une priere dont la formule soit analogue à la circonstance , & dont on fera usage dans toutes les églises , chapelles & lieux consacrés au service divin , & d'avoir l'œil à ce que cette priere soit distribuée dans toute l'étendue de leurs diocèses.*

Les souscriptions deviennent générales ; quelques membres de l'opposition ont beaucoup déclamé contre les effets de ce zèle patriotique , mais leurs propositions ont été rejetées. ----- Le bruit de la rentrée du comte de Chatam dans le ministère se soutient. On craint beaucoup pour la durée de la paix en Europe ; outre le vaisseau l'Union qui a été enlevé aux Américains sous le pavillon françois , comme nous l'avons dit ; le Thamas Kouli-Kan , frégate marchande françoise , montée de plusieurs canons de 12 livres , & ayant une cargaison d'artillerie à bord , a été prise dans la baie de Biscaye par le Hector , vaisseau de 74 canons , commandé par le capitaine Hamilton , qui l'a envoyé dans ce port. Le capitaine de ce bâtiment , sur lequel se trouvoit un particulier américain avec plusieurs passagers françois , assûre avoir pris son chargement au port du Croisic , & qu'il étoit destiné pour St. Domingue. En conséquence il a fait enrégistrer son protest à la cour d'amirauté. La chaloupe du Roi , le Loup , de 18 canons , capitaine Arthur Kempe , en croisière sur les côtes

côtes de France, a pris & conduit ce matin dans notre port un gros navire françois, allant du Havre-de-Grace à la Guadeloupe.

Suivant les avis apportés par l'Antelope, capitaine Rankin, partie de Philadelphie le 20 Décembre, l'armée britannique étoit en très-bon état & jouissoit d'une parfaite santé. Quoique le chevalier Howe eût dit dans sa lettre du 28 Novembre, qu'on différeroit jusqu'à une saison plus favorable les travaux pour ôter les chevaux-de-frise, on les avoit déjà achevés au départ de ce vaisseau; & la navigation se trouvoit débarrassée de tout obstacle dans la riviere de Delaware, qui, vû la douceur de l'hiver, n'étoit pas encore prise de glaces : l'Antelope, en descendant cette riviere, avoit rencontré plusieurs bâtimens marchands, qui la remontoient sans opposition, pour se rendre à Philadelphie. Il paroît par-là que tout ce que l'on a débité de la disette qui regne en cette ville, est absolument controuvé (a). ----- Plusieurs particuliers ont également reçu des lettres de Philadelphie par les vaisseaux le Marlborough & la Fanny, arrivés à Liverpool. Tous ces avis s'accordent à dire, que le général Howe s'étoit mis en marche le 23 Décembre, à la

---

(a) Les Américains asûroient que le général Howe en avoit fait sortir 15 mille femmes. Ils oubloient que, selon leurs relations, la ville n'étoit qu'un désert à l'arrivée des Anglois, & que Philadelphie n'a jamais eu plus de 12 mille habitans.

tête de 10 mille hommes , pour attaquer le général Washington , vû qu'il avoit été informé, que ce commandant étoit forti peu auparavant de ses retranchemens , situés à 12 milles de la ville.

On vient de publier ici une très-longue lettre, que le sieur Jacob Duche, ci-devant chapelain du congrès , a écrite le 8 Octobre 1777 au général Washington. Cet ecclésiastique la commence par faire sa propre histoire. On y voit, “ qu’au commencement de  
 „ la contestation il étoit d’avis de ne point  
 „ avoir recours à la voie des armes; qu’il  
 „ consentit cependant malgré lui à prêcher  
 „ un sermon devant le second bataillon de  
 „ Philadelphie, & à le faire imprimer; qu’il  
 „ le dédia à Mr. Washington, & qu’en re-  
 „ vanche ce général l’honora de son amitié;  
 „ qu’il fut ensuite nommé chapelain du con-  
 „ grès; mais que, voiant qu’on vouloit sou-  
 „ tenir sérieusement la déclaration d’indé-  
 „ pendance, il résigna sa commission au mois  
 „ d’O&obre 1776 „. Il part delà pour s’au-  
 toriser à faire près du général des instances très vives, afin de le porter à être le principal auteur d’une réconciliation avec la mere-patrie. Pour y réussir il fait la peinture la plus défavantageuse des affaires de l’Amérique, & au contraire le tableau le plus flatteur des ressources de la Grande-Bretagne, & de l’union qui y regne. *Jettez, dit-il, un œil impartial sur le congrès actuel, & que pouvez-vous attendre de lui? Vous devez être affligé de la maniere, dont votre pro-  
 vince*



*vince natale y est représentée. Vous n'y avez plus un Randolph, un Bland, un Braxton, dont les noms seront toujours en vénération. --- Votre Harrison seul y reste; & il est dégoûté de ses indignes compagnons. --- Le caractère doux & pliant de Mr. Hancock ne sauroit suppléer au manque de toutes les autres qualités nécessaires à sa place. --- Maryland n'envoie plus un Tilghman, un Carrol. La Caroline a perdu son Lynch, & Middleton l'aîné s'est retiré. La lie du congrès doit-elle toujours conserver son influence sur un esprit comme le vôtre? Ce ne sont pas-là les hommes, que vous vous êtes engagé à servir.*

Après cet éloge peu avantageux au sénat américain, le sieur Duché, en protestant qu'il écrit *avec liberté mais sans invective*, passe en revue l'armée & la flotte de son pays. "La première, selon lui, n'est com-  
 ,, posée que de gens sans discipline, sans  
 ,, courage, pris parmi la plus vile populace.  
 ,, La chétive marine de l'Amérique est dis-  
 ,, persée, prise, détruite, anéantie. Les ports  
 ,, de l'Amérique sont bloqués; ses villes,  
 ,, ses forteresses, tombent les unes après les  
 ,, autres „. Enfin, pour ne rien omettre, le prédicateur révèle les secrets de la politique européenne: il y a été initié dès le commencement de 1776 par un particulier François, venu en Amérique pour conclure un traité de commerce avec le congrès. Ce négociateur lui avoit dit, "qu'il espéroit,  
 ,, que l'Amérique ne se porteroit jamais à  
 ,, une déclaration d'indépendance, puisque

„ cette indépendance ne pourroit être re-  
 „ connue par la France, sans avoir une  
 „ guerre immédiate avec l'Angleterre; ex-  
 „ trémité que la situation des finances de ce  
 „ royaume ne lui permettroit point de ha-  
 „ sarder dans bien des années; qu'il y avoit  
 „ deux partis à la cour de Versailles, l'un  
 „ guidé par un seigneur, qui y a été ci-de-  
 „ vant à la tête des affaires; l'autre appuyé  
 „ par le ministre, qui préside actuellement  
 „ dans les conseils; que celui-ci ne respiroit  
 „ qu'*économie & paix*; que le premier, porté  
 „ avec violence pour la guerre, ne réussiroit  
 „ point dans ses projets; que le docteur  
 „ Franklin avoit été déçu dans ses espéran-  
 „ ces, &c. „. Et tous ces raisonnemens abou-  
 „ tissent enfin à exhorter le général Washing-  
 „ ton à être le *héros pacificateur de l'Améri-  
 que*. Le révérend Duche lui donne dans  
 „ cette vûe les éloges les plus séduisans: il lui  
 „ dit, „ qu'il est l'unique homme, qui sou-  
 „ tient l'existence du congrès; qu'il n'a qu'à  
 „ parler pour obtenir une cessation d'hosti-  
 „ lités; que, si le congrès, contre toute at-  
 „ tente, refuse de l'écouter, il n'a qu'à né-  
 „ gocier à la tête de son armée, &c. „.

On a maintenant des preuves des efforts  
 qu'ont fait les Américains pour mêler toute  
 l'Europe dans leur querelle, & de la sagesse  
 que la France a fait paroître en rejetant  
 leurs offres. La piece qui nous en instruit,  
 mérite d'être connue; quoiqu'ancienne elle  
 n'a rien perdu de son intérêt.

“ En congrès le 30 Décembre 1776. Résolu : Qu'il sera envoyé des commissaires aux cours de Vienne, de France, d'Espagne, de Prusse, & près du Grand-Duc de Toscane : que les différens commissaires des Etats Unis seront chargés d'assurer les cours respectives, que nonobstant les efforts artificieux & insidieux de la cour de la Grande-Bretagne, pour représenter aux Puissances européennes le congrès & les habitans de ces Etats, comme étant disposés à se soumettre de nouveau à la Souveraineté de la Grande-Bretagne, ils sont résolus à tout événement à maintenir leur indépendance : ( c'est le paragraphe de ces instructions, que cita le gouverneur Pownall dans la chambre des communes le 2 Décembre ). Que les commissaires seront respectivement chargés de mettre en usage tous les moyens en leur pouvoir, pour procurer l'assistance de l'Empereur d'Allemagne, de L. M. Très Chrétienne, Catholique, & Prussienne, afin d'empêcher que des Russes, des Allemands, ou d'autres troupes étrangères ne soient envoyés dans l'Amérique-septentrionale pour des desseins hostiles contre les Etats-Unis, & à l'effet d'obtenir le rappel de ceux qui y ont déjà été envoyés : que Sa Maj. Très Chrétienne sera portée, s'il est possible, à assister les Etats-Unis dans la présente guerre contre la Grande-Bretagne, en attaquant l'électorat de Hannovre, ou quelque autre partie des domaines de la Grande-Bretagne en Europe ou dans les Indes-orientales ou occidentales : que les commissaires seront ultérieurement autorisés à stipuler avec la cour de France, “ que tout le  
 „ commerce entre les Etats-Unis & les isles aux  
 „ Indes-occidentales soit fait par des vaisseaux  
 „ appartenans aux sujets de S. M. Très-Chré-  
 „ tienne ou à ceux de ces Etats, les uns & les  
 „ autres ayant une égale liberté de faire ce com-  
 „ merce „ Que les commissaires seront pareille-  
 „ ment chargés d'assurer S. M. Très-Chrétienne,  
 „ qu'au cas que ses forces soient employées  
 „ conjointement avec celles des Etats Unis pour  
 „ exclure S. M. Britannique de toute part à la  
 „ pêche de la morue en Amérique, en conqué-

, rant l'isle de Terre-neuve & le Cap-Bréton ; &  
 , qu'il soit fourni aux Etats-Unis des vaisseaux de  
 , guerre , à leur réquisition , pour réduire la  
 , Nouvelle-Ecosse , les sujets de S. M. Très-  
 , Chrétienne jouiront également & en commun  
 , de la pêche , à condition que la province de  
 , la Nouvelle-Ecosse , l'isle du Cap Bréton , & le  
 , reste de Terre-neuve soient annexés au ter-  
 , ritoire & au gouvernement des Etats-Unis ,,  
 Qu'au cas que les propositions , faites comme  
 ci-dessus , ne soient pas suffisantes pour produire  
 la déclaration de guerre proposée , & que les  
 commissaires soient convaincus , qu'elle ne sau-  
 roit s'effectuer autrement , ils devront assûrer  
 S. M. Très-Chrétienne , " que celles des isles  
 , britanniques aux Indes-occidentales , qui se-  
 , ront conquises dans le cours de la guerre par  
 , les forces unies de la France & de ces Etats ,  
 , seront cédées en propriété absolue à S. M.  
 , Très-Chrétienne. Les Etats-Unis s'engagent à  
 , fournir , s'ils en sont avertis à tems , aux dé-  
 , pens des dits Etats , & à livrer , à quelque port  
 , ou ports convenables dans les dits Etats , des  
 , provisions pour exécuter une expédition con-  
 , tre les dites isles , pour la valeur de deux mil-  
 , lions de dollars , & six frégates montées au  
 , moins de 24 canons chacune , équipées & ar-  
 , mées pour la Mer ; ainsi qu'à donner toute autre  
 , assistance en leur pouvoir , comme il appar-  
 , tient à de bons alliés ,,. Que les commissai-  
 res aux cours de France & d'Espagne se concer-  
 teront ensemble & prépareront un traité de com-  
 merce & d'alliance , aussi approchant qu'il se  
 peut de celui qui sera premierement proposé à la  
 cour de France ; qui ne soit pas incompatible  
 avec ce dernier , ni désagréable à Sa Maj. Très-  
 Chrétienne , pour le proposer à la cour d'Espa-  
 gne , en y ajoutant ; " que , si Sa Maj. Catholi-  
 , que veut se joindre aux Etats-Unis dans une  
 , guerre contre la Grande-Bretagne , ils l'aide-  
 , ront à mettre l'Espagne en possession de la  
 , ville & du port de Pensacola , pourvu que les  
 , citoyens & habitans des Etats-Unis aient la  
 , navigation libre & sans obstacle dans la riviere

„ de Mississipi, ainsi que l'entrée dans le port de  
 „ Pensacola; & qu'au cas qu'il soit vrai, que Sa  
 „ Maj. Portugaise ait expulsé de ses ports, d'une  
 „ maniere insultante, les vaisseaux appartenans  
 „ à ces Etats, ou les ait confisqués, ils déclare-  
 „ ront la guerre au dit Roi, si une telle démar-  
 „ che est agréable aux cours de France & d'Es-  
 „ pagne, & appuyée par elles „. Que les com-  
 „ missaires à la cour de Berlin se concerteront avec  
 „ ceux de la cour de France & prépareront tel  
 „ traité ou traités d'amitié ou de commerce, qui  
 „ ne soient pas désagréables à L. M. Très-Chré-  
 „ tienne & Catholique, pour être proposés au Roi  
 „ de Prusse „.

*Par ordre du Congrès.*

*(Signé) JEAN HANCOCK, président.*

*Extrait des minutes. (Signé)*

*Charles Thompson, secrétaire du Congrès.*

Notre compagnie des Indes a enfin reçu la nouvelle certaine de la mort du lord Pigot près de Madras, où il avoit été envoyé par les directeurs pour rétablir l'ordre & la tranquillité sur la côte de Coromandel & dans tout le Carnatic. Mais il se forma une conspiration contre lui, & il fut relégué à quelque distance de Madras, où il a fini ses jours. La compagnie attend avec impatience l'arrivée de quelques-uns de ses navires de cette partie de l'Inde, pour savoir au juste l'état de ses affaires dans ce pais-là; & cependant on continue de les représenter sous un point de vûe peu favorable.

Le Duc de Glocester, dont la santé avoit paru un peu meilleure depuis son retour d'Italie, vient d'avoir une rechûte. Un froid, que Son Alt. R. a pris, a renouvelé les accidens asthmatiques avec des symptomes, qu'on regarde comme très-alarmans.

Le révérend docteur Lowth, évêque de Londres, savant, connu par plusieurs ouvrages estimés, vient de perdre sa sœur, à laquelle il a fait élever à Oxford un superbe tombeau, sur lequel on lit cette inscription composée par le prélat.

Cara, vale, ingenio præstans, pietate, pudore,  
 Et plusquam natae nomine cara, vale:  
 Cara Maria vale ! veniet felicius ævum,  
 Quando iterum tecum, sim modo dignus, ero.  
 Cara, redi, læta tum dicam voce, paternos  
 Eja age in amplexus, cara Maria, redi

## F R A N C E.

PARIS (le 12 Février.) Le 24 du mois dernier, Madame la Comtesse d'Artois est heureusement accouchée à Versailles d'un Prince, que le Roi a nommé Duc de Berry. Ce Prince a été ondoïé par l'évêque de Bayeux, premier-aumônier de Madame la Comtesse d'Artois, assisté du sieur de Broqueville, curé de la paroisse.

Sur l'arrivée d'un courrier chez Mr. de Sartine, le Roi tint le 4 au matin un conseil extraordinaire, auquel les ministres avoient été avertis dans la nuit de se rendre. Les affaires de la Baviere n'occupent pas moins l'attention du ministère, qu'elles attirent celle du public. L'on a reçu ici la nouvelle de l'accord-provisif, signé entre Leurs Maj. Imp. & R., & l'Electeur Palatin; & l'on espère, pour le repos de l'Europe, qu'il fraiera le chemin à une convention générale entre toutes les Puissances, intéressées

nées à cette succession. La diversion, qu'une guerre à ce sujet occasionneroit, seroit embarrassante dans la position critique, où l'on se trouve à l'égard de l'Angleterre. Ce n'est pas seulement à Brest, où il y a mouvement dans notre marine. Quatre gros vaisseaux & quatre frégates du port de Toulon ont aussi mis en mer. Tous les officiers ou employés des ports ont reçu ordre de se rendre à leurs postes respectifs. L'on voit défilér des régimens de la Normandie vers la Bretagne, & de la Flandre vers la première province. Cependant le moment le plus critique du côté de la marine, qui étoit celui de l'entrevue de notre escadre avec celle des Anglois qui croise sur nos côtes, s'est passé de la façon la plus amicale & la plus capable de tranquilliser. Le chef de l'escadre angloise a invité à dîner à son bord, Mr. de la Motte-Piquet. Il l'a reçu avec beaucoup d'honnêteté ; mais tout étoit fermé à son bord, excepté la chambre du conseil & ce qu'on appelle la grand'chambre, où l'on mange. Le commandant françois a affecté au contraire, en recevant l'anglois, d'avoir tout ouvert & de lui montrer tout, pour lui faire voir que nous étions disposés à tous les événemens. On fait, au reste, que les navires enlevés par les Anglois, ont été pris en faute, aiant des cargaisons prohibées, qui les mettoient dans le cas de confiscation. La vraie cause de nos armemens précipités, est un avis donné à notre ministre, que l'Angleterre qui avoit déclaré être

disposée à faire un effort extraordinaire contre les insurgens, masquoit sous ce prétexte plausible, des préparatifs immenses qui devoient réellement se diriger contre nos côtes, ou contre nos possessions en Amérique. Quelque peu vraisemblable que soit ce dessein, on a cru devoir se mettre sur ses gardes.

On vient de rétablir les régimens provinciaux, supprimés sous le ministère du feu comte de St. Germain. L'ordonnance du Roi, qui les concerne, a été rendue le 30 Janvier, & doit se publier incessamment : elle porte, " que Sa Maj. voulant avoir une  
 „ connoissance exacte de ses troupes pro-  
 „ vinciales, ordonne, que les cent-cinq  
 „ bataillons desdites troupes, qui, par l'or-  
 „ donnance du 15 Décembre 1775, ont été  
 „ licenciés, soient rappelés & réunis le pre-  
 „ mier Juin prochain, & qu'il y aura un  
 „ bataillon de ces troupes attaché à chacun  
 „ des 79 régimens d'infanterie, sous le titre  
 „ de *bataillon de garnison*, & portant le  
 „ nom du régiment, auquel il sera attaché ;  
 „ Sa Majesté se réservant au surplus de pro-  
 „ noncer par un réglement sur sa compo-  
 „ sition & le service ultérieur desdits 79 ba-  
 „ taillons, ainsi que sur l'emploi des 26  
 „ autres „. Les officiers des deux compa-  
 „ gnies de mousquetaires, supprimées par le  
 „ même ministre, ont présenté à Sa Maj. un  
 „ mémoire très-pressant, qui avoit été vû préa-  
 „ lablement par Mr. le comte de Maurepas &  
 „ par Mr. le prince de Montbarrey ; & il est



probable, que ces corps seront rétablis sous le nom de *dragons de la couronne*. Le Roi a accordé au neveu du feu comte de St. Germain une pension de mille écus & une place à l'école militaire pour achever son éducation.

Le bruit de la retraite de Mr. Necker se foutient ; & soit qu'il ait quelque fondement , soit qu'il soit répandu exprès par ses ennemis , dans le dessein de nuire au succès de ses opérations , les billets de cent pistoles de sa loterie , perdoient déjà , ces jours derniers , 20 livres sur la place.

Sur le procès intenté par Mrs. les évêques d'Arras & de Saint-Omer contre les abbés réguliers de Saint-Vaast & de Saint-Bertin , il est intervenu arrêt qui maintient les abbés dans l'exemption de la juridiction de l'Ordinaire , suivant leur possession ancienne , & condamne les évêques aux dépens.

En traduisant un ouvrage de Mr. Rôzen , médecin suédois , où il est dit , que *l'inoculation de la petite-vérole pourroit être un moïen d'éviter les dangereux effets de cette maladie & même de l'éteindre* , un médecin de Paris Mr. de Willebrune , traducteur , a mis en note , que *l'on commence à revenir aujourd'hui de l'enthousiasme de cette méthode , qu'il faut de tems-en-tems quelque délire de charlatanisme au peuple , que cela passe comme des modes &c.* --- On apprend que Mr. de la Luzerne a la petite-vérole à Munick , & que c'est pour la seconde fois , qu'il paie le tribut à cette cruelle maladie ;

die ; car il avoit été déjà inoculé. Les inoculateurs disent que ce n'est qu'une petite-vérole volante ; ce qu'il y a de certain, c'est que le malade est en grand danger , & qu'on craint pour lui. Nous avons eu dernièrement occasion de rapporter un autre exemple , également concluant contre l'inoculation \*.

\* 15. Janv.  
p. 139. Au-  
tres cita-  
tions *ibid.*

On a composé un mémoire volumineux & pathétique en faveur de la veuve Desrues , & le public est curieux de voir comment elle se défend. Pour tâcher de détruire les fortes apparences qu'il y a qu'elle est complice des crimes de son mari , elle dit qu'il ne vouloit faire l'acquisition de la petite terre du sieur de la Motte , que parce qu'il leur revenoit cinquante mille écus d'une succession , dont un notaire cité a connoissance. Elle proteste qu'elle a cru bonnement tous les mensonges que son mari lui a faits touchant le départ de la dame de la Motte pour Versailles , le lendemain qu'elle eut pris médecine , & sur la prétendue lettre par laquelle elle demandoit son fils que Desrues se chargea de lui mener , & que c'est d'après sa bonne foi qu'elle a écrit au sieur de la Motte à Ville-neuve-le Roi , pour lui asûrer que sa femme étoit partie , quoiqu'elle ne l'eût pas vû sortir de chez eux ; & qu'elle l'a aussi asûré à tous ceux qui lui en demandoient des nouvelles. Elle insinue dans ce mémoire que les soins & les attentions de son mari pour la dame de la Motte & la maniere dont elle y répondoit , lui

sauroient même de la jalousie ; qu'ainsi n'aient jamais vû faire d'actions de méchanceté à son mari , elle étoit bien éloignée de soupçonner les crimes de poison qui sont cause qu'elle abhorre son existence , & que trois enfans innocens doivent maudire le jour qu'elle leur a donné.

## M O R T S.

La république des lettres vient de perdre un des génies , qui ont le plus contribué à l'illustrer dans ce siècle , & la Suède un des plus grands hommes qu'elle a produits. Mr. Charles de Linné , chevalier de l'Etoile-polaire , premier-médecin du feu Roi , professeur en l'université d'Upsal , membre de la plupart des sociétés savantes de l'Europe , l'un des fondateurs de l'académie de Stockholm , dont il a été le premier-président , est mort le 10 du mois passé à Upsal , à l'âge de 71 ans. Ses écrits , qui lui ont acquis un des premiers rangs parmi ceux qui ont cultivé l'histoire-naturelle & la botanique , feront vivre son nom aussi long-tems que ces sciences. C'est vainement que quelques demi-physiciens ont attaqué sa fameuse division de la nature en trois parties essentielles , suivant laquelle il a classé tous les êtres (a). Il y a peu de naturalistes qui aient montré plus d'application à suivre la nature dans ses plus petits détails ,

---

(a) Janvier 1772. p. 21.

tails, & qui aient fait plus d'observations longues & pénibles pour former des résultats aussi sûrs que curieux (a).

Ferdinand-Bonaventure comte de Harrach de Rohrau, comte du St. Empire, chevalier de la Toison-d'or, conseiller-intime actuel d'état, chambellan de Leurs Majestés &c, est mort à Vienne le 28 Janvier, âgé de 79 ans, 9 mois & 15 jours. Il étoit fils du comte Louis-Gonzague-Thomas-Raimond de Harrach, chevalier de la Toison-d'or; & de sa deuxième épouse Anne-Cecile née comtesse de Tanhausen. Il avoit épousé en premières noces la comtesse Marie-Elisabeth de Gallas; & en secondes la comtesse Rose de Harrach, fille de feu S. E. le comte Frédéric de Harrach, gouverneur & capitaine-général par *interim* des Pays-Bas autrichiens & ensuite ministre des conférences & d'état de S. M. l'Empereur Charles VI, de glorieuse mémoire, & de S. M. l'Impératrice-Reine, notre auguste Souveraine.

Marie-Françoise comtesse de Salm & de Reifferscheid, née comtesse d'Esterhazy, Dame de la Croix-étoilée, douairière de feu S. E. Mr. le comte Charles-Antoine-Joseph de Salm & de Reifferscheid, conseiller-intime actuel & chambellan de l'Impératrice-Reine, directeur-général de l'académie thérésienne, maréchal-héritaïre de l'électorat de Cologne &c, est morte à Vienne âgé de 76 ans.

Dom Ricardo Wall, chevalier de l'Ordre de St. Jacques & de celui de St. Janvier, membre du conseil d'état, lieutenant-général des armées du Roi, est mort le 26 du mois de Décembre au palais-royal du *Soto de Roma* près de Grenade, dans la 84e. année de son âge. Irlandois de naissance, il avoit commencé à servir la couronne d'Espagne dans la compagnie des gardes royaux de la marine, & se trouva à la bataille navale de Messine: il passa ensuite au service de terre

---

(a) Exemple remarquable dans le Journal de Fév. 1771. p. 93.

en qualité d'enfeigne de dragons, & fit la campagne de Sicile dans l'armée du marquis de Lede, où il obtint un régiment. Il se trouva en Tofcane, lorsque le Roi regnant y fut pour se faire recevoir Prince - héréditaire de ce grand - duché, peu après dans l'armée qui fit la conquête du royaume de Naples, & enfin dans celle de l'Infant Dom Philippe. Dans la suite il ne se distingua pas moins dans la carrière politique. Le feu Roi Dom Ferdinand l'envoya, avant la conclusion de la paix, comme son ministre secret à Londres, où il fut revêtu successivement du caractère de ministre plenipotentiaire & d'ambassadeur près de S. M. Britannique. En 1754 le même Monarque le rappella, pour lui confier l'importante charge de premier - secretaire d'état & des dépêches : il exerça ce ministere avec la plus grande distinction jusqu'en 1763 que S. M. lui accorda sa retraite. avec le palais-royal du Soto pour y faire sa residence. Egalement estimé comme homme de guerre & comme ministre d'état, sa justice & ses autres qualités aimables lui avoient acquis l'estime de ses Maîtres & le respect des peuples : sa bienfaisance le fait regretter sur-tout dans la province qu'il habitoit.

---

Dans le dernier Journal p. 247, l. 31, *les hiboux*, lisez *ces hiboux*. --- P. 275, l. 27, 30 *Janvier*, lisez *30 Décembre*. --- P. 282, l. *avant-dern. la prélat*, lisez *le prélat*. --- P. 304, l. 29, *cette proposition a passé &c.*, ces paroles doivent être en caractères *italiques*. --- P. 314, l. 23, *ministre*, lisez *ministre*.

## T A B L E.

TURQUIE.	( <i>Constantinople.</i>	345
RUSSIE.	( <i>Pétersbourg.</i>	348
POLOGNE.	( <i>Varsovie.</i>	348
ESPAGNE.	( <i>Madrid.</i>	351
PORTUGAL.	( <i>Lisbonne.</i>	352
SUEDE.	( <i>Stockholm.</i>	354
DANNEMARCK.	( <i>Coppenhague.</i>	354
ITALIE.	<i>Rome.</i>	355
	<i>Florence.</i>	357
	<i>Naples.</i>	359
ALLEMAGNE.	<i>Ratisbonne.</i>	360
	<i>Vienne.</i>	365
	<i>Berlin.</i>	370
	<i>Munick.</i>	371
	<i>Minden</i>	372
<i>Mindelheim.</i>	372	
ANGLETERRE.	( <i>Londres.</i>	374
FRANCE.	( <i>Paris.</i>	384
	<i>Morts.</i>	389